

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 FÉVRIER 2025 (20 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Absent :

Monsieur Steve CLARA, Conseiller;

Conseil communal du 20 février 2025

à 20h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Déclaration de politique communale - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la Déclaration de politique communale soumise par le Collège communal.

Monsieur Devin entame la séance en lisant la Déclaration de Politique Communale.

Madame Leroy intervient en stipulant que, non seulement, elle est présentée un mois en retard mais, que de plus, au lieu d'avoir une vision responsable pour l'avenir, elle révèle un catalogue de promesses intenables et totalement déconnectées des réalités budgétaires. D'après Madame Leroy c'est une surenchère de promesses sans chiffrage précis et sans source de financement crédible. Bref, le PS promet tout, mais ne finance rien ou du moins, c'est financé par d'autres. Pour sa part, cela reflète une gestion budgétaire irresponsable alors que la DPR dans laquelle le PS doit s'inscrire appelle à une attention budgétaire accrue et le PS va suivre une trajectoire opposée. Elle rappelle un budget sous tension avec un boni global en chute libre. De 6,7 millions en 2003, cela passe à 4,2 millions en 2025, avec un endettement en forte hausse avec 11,5 millions d'emprunts prévus. Donc, une avalanche de dépenses sans chiffrage clair : extension de réseaux de caméras - ce qui est très bien, infrastructures de mobilité, halls omnisports, nouvelle maison de retraite,

nouvelle cité administrative, un nouveau Kursaal. Elle souligne que Monsieur Devin ne dit pas qui paie et comment. Elle imagine que le PS, comme Monsieur Devin y a fait allusion, attend des subsides. Des promesses électorales financées par les citoyens, des mesures de gratuité, des chèques et des primes à foison, payée par qui? Par les 57% de travailleurs binchois, financés par une fiscalité excessive. Madame Leroy rappelle qu'au niveau des dépenses, au niveau des taxes, rien n'a été prévu et que Binche est quand même largement au taux supérieur des autres communes wallonnes, autrement dit, la Ville de Binche applique la politique socialiste des années 1990, que le citoyens wallon a largement sanctionné lors des élections de juin, et surtout qui a précipité la Région Wallonne au bord du précipice.

Madame Leroy trouve que le PS est en rupture totale avec les engagements régionaux. Alors que la Wallonie impose une diminution des dépenses, le groupe PS fait tout l'inverse : aucun plan de relance des PME, des indépendants, aucune stratégie d'optimisation administrative, un endettement qui s'accroît. Madame Leroy souligne que ce que le MR-CI veut, ce sont des projets alignés avec les moyens de la Ville, que le PS doit respecter ses engagements régionaux et surtout, avoir une gestion pragmatique, priorité au logement, à l'emploi, et pas des promesses intenables. Madame Leroy demande si la Déclaration de Politique Communale est un rêve électoraliste ou un avenir viable.

Monsieur Gigounon intervient au sujet du maintien de la gratuité des infrastructures sportives pour les clubs de sport. Il lit aussi la création d'un nouveau hall omnisports. Pour Monsieur Gigounon, cette annonce qui, en réalité, n'en est pas vraiment une puisqu'il y a déjà quelques mois maintenant, une régie communale autonome avait été créée pour gérer ce projet. Il souligne que cette régie a un avantage significatif pour la ville de Binche, c'est que l'on pourra bénéficier d'une exonération de TVA. C'est donc une super nouvelle : avoir un nouveau hall omnisports à coût réduit pour tous les clubs de sport qui pourront en bénéficier gratuitement. Sauf que, d'après lui, c'est totalement illégal. Il explique que pour bénéficier de l'exonération de TVA, il faut réaliser des recettes. En clair, pour avoir la réduction de TVA et donc avoir les moyens de réaliser ce projet, il faudra faire payer au club l'utilisation de ce hall omnisports. Monsieur Gigounon a donc une question : est-ce un oubli de cette règle ou alors, le groupe PS ne veut tout simplement pas dire à la population, et notamment au club sportif, que vous allez leur faire payer les utilisations des infrastructures.

Monsieur Lecoq intervient en déclarant qu'il ne s'inscrit pas du tout dans l'attitude et la démarche de ce que vient de dire Madame Leroy. Monsieur Lecoq trouve que, suite aux élections, on voit vraiment l'austérité que le MR et les Engagés veulent appliquer sur les communes et cela va être leur politique pendant les cinq prochaines années. Il est facile de dire que c'est la faute des communes, que les deniers publics ne sont pas bien gérés alors qu'ils prennent des mesures à la région et même au fédéral. Concernant la DPC, le PTB trouve qu'il y a pas mal d'éléments positifs qui rejoignent leur programme et ce qu'ils ont défendu comme idée. Il ajoute qu'ils vont soutenir ces points pendant les six prochaines années, mais qu'ils déplorent que certains points soient manquants. Il cite en exemple la place de la femme, l'objectif clair pour atteindre les 10 % du logement public. Concernant la culture, le PTB trouve qu'on peut aller plus loin, que c'est une bataille qu'on doit mener aussi pour pouvoir unir les gens contre le « diviser pour mieux régner ». Ils pensent que la culture est un vecteur d'unification des gens, un vecteur de solidarité. Ils se réjouissent, par contre, de pas mal de points comme les éco-cantonniers, les jeunes, le Street Art, c'est vraiment quelque chose de très positif.

Madame Philippe intervient et déclare que la DPC reprend bien le programme pour la mandature mais, comme Monsieur le Bourgmestre l'a souligné à juste titre, ce sont des thèmes. Ensuite, cette déclaration devra être traduite dans un plan stratégique transversal. A partir de ce plan, on pourra y voir plus clair sur le pourquoi, le comment, quels sont les moyens qu'il faudra apporter, est-ce que le choix de l'action va être subsidié ou combien cela va coûter. Madame Philippe cite un exemple au hasard : la sécurité. Dans une ville, la sécurité c'est quelque chose de fondamental et, à titre personnel, Madame Philippe se réjouit de revoir des agents de quartier, tout simplement parce que c'est un lien avec la population et c'est un lien social. Grâce à ces agents, il y a des choses qui peuvent remonter plus vite. Les caméras, cela voit des choses mais c'est impersonnel. Avec les agents de quartiers, les gens se sentent en confiance. Sur le thème de la propreté, les éco-cantonniers, c'est important. Madame Philippe se réjouit également de voir que le ramassage des encombrants va être revu, parce que c'est quelque chose qui n'existait plus. Cela pourra peut-être permettre d'éviter les dépôts sauvages, comme on peut en trouver dans certaines rues. Au niveau de l'enseignement, Madame Philippe s'interroge sur l'offre du groupe PS : repas sains, gratuits et chauds pour les enfants de nos cantines. Elle se pose la question si ce sera uniquement pour l'enseignement

communal dans le respect des avantages sociaux. Pour conclure, Madame Philippe dit attendre de voir la mise en oeuvre de cette déclaration de politique communale. Elle pense qu'il serait peut-être aussi utile, de faire un bilan annuel pour permettre de voir quelles actions ont été mises en avant, si elles ont été réalisées ou en cours de réalisation. Elle ajoute que, comme le passé, le groupe Union a toujours été constructif et, qu'en tant que représentante du groupe Ensemble pour Binche, lorsque les points seront bons pour les citoyens, le groupe PS aura leur confiance.

Monsieur Devin apporte quelques éléments de réponses. Concernant Madame Leroy, qui reproche que la DPC arrive avec un mois en retard sur la loi, il précise que ce qui a été annoncé en campagne électorale, c'est ce que le groupe PS réalisera. Il ajoute que des chiffres, on en trouve dans le budget et donc, tout ce qui est annoncé a déjà des mesures chiffrées et est déjà inscrit dans le budget. Il répète les propos de Madame Leroy qui déclare que le groupe PS est irresponsable et qu'il fait des promesses alors que l'endettement est en forte hausse. Il répond que, quand on investit 27 millions d'euros en budget extraordinaire, notamment 19 400 000 euros pour le site des Académies (1500 élèves inscrits), cela n'est pas courant un budget comme celui-là et donc, quelquefois, on hésite et puis on s'en mord les doigts comme pour la maison de repos car le PS n'a pas pu le faire. Monsieur Devin rappelle à Madame Leroy que, lors de la précédente mandature, elle était juste à côté de lui et qu'ils se questionnaient : « on le fait, on ne le fait pas, on va recalculer, on va voir ». Cette fois, le groupe PS est déterminé et il le fera. Cela va évidemment augmenter le taux d'endettement, d'autant plus que le Gouvernement Wallon a changé le ratio : l'endettement de 7,61% est passé à présent à 8,6 %. En n'empruntant rien, on a 1 % d'endettement en plus. On dira que les villes sont encore plus endettées. Il rappelle à nouveau, à Madame Leroy, que la majorité PS/MR de l'ancienne mandature n'a pas voulu de ces grands projets en fin de législature et qu'ils s'étaient dit qu'ils le feraient en début de législature, parce qu'ils pourraient gérer le projet et amortir le choc, en prenant pleinement leurs responsabilités. Monsieur Devin dit que le groupe PS le fera mais, en effet, l'endettement va augmenter, pour des grands projets, c'est normal. Le groupe PS veut aller de l'avant : ne pas rester dans les préfabriqués des Académies qui existent depuis 50 ans, ne pas rester dans les vestiaires ou avec ce terrain au Club de football de la RUS Binche, pareil pour le rugby ; ce n'est pas possible de rester comme cela mais, dans des normes bien respectées. On

va garder cette soutenabilité - budget de 52 millions d'euros une dette un petit peu en dessous de 4 enfin autour des 4 millions d'euros et ça on sait le faire. En ce qui concerne le reproche de Madame Leroy par rapport aux chèques et primes à foison, Monsieur Devin s'étonne car ce projet était commun lors de l'ancienne mandature PS/MR ; c'était le moment de booster le commerce local. Concernant le commerce à Binche, Monsieur Devin déclare qu'il y a des commerces qui fonctionnent très bien et il y en a qui tirent vraiment le diable par la queue. Avec les chèques, on peut aider les citoyens et aider le commerce local. Avec ces chèques-là, ce ne sera pas pour aller dans des grands pôles commerciaux plus loin, ce sera pour faire ses courses ici, à Binche et, en tant qu'ancienne Echevine du Commerce, Madame Leroy devrait apprécier cela. En ce qui concerne les chèques Sports, aujourd'hui, vu le prix des cotisations, le groupe PS souhaite donner un coup de pouce. Concernant les primes Energie, ces primes-là sont destinées aux poêles à pellet. Monsieur Devin rappelle les propos de Madame Leroy qui déclare qu'ils sont en rupture totale avec la politique du gouvernement de la Wallonie. Monsieur Devin est tout à fait d'accord et se demande quelle est la réaction des citoyens quand l'actuel gouvernement supprime une prime du jour au lendemain. Concernant le plan de relance PME Entreprise, Monsieur Devin s'étonne et questionne Madame Leroy en lui demandant pourquoi ils ne l'ont pas fait pendant six ans. Monsieur Devin précise que Madame Alongi n'arrête pas : 7h du matin au marché, elle va chez les commerçants, elle rencontre des entreprises, le groupe PS travaille à ça, à cet état d'esprit. Monsieur Devin sait combien le MR-CI y est attaché, et qu'ils peuvent même y travailler ensemble, parce qu'il sait que plusieurs d'entre eux travaillent comme entrepreneurs, travaillent comme indépendants, mais comme autour de la table aussi, il n'y a pas d'exclusive en la matière et le groupe PS verra ce qu'il peut faire. Concernant le logement, il entend les propos de Madame Leroy qui souhaite que le PS soit plus actif.

Madame Leroy répond que le groupe PS a promis plus de logements, que c'est dans la DPC alors que ce n'est pas de leur compétence.

Monsieur Devin répond que c'est de la compétence de l'immobilière sociale Sambre-Haine et donc, le PS verra ce qu'il est possible de faire en la matière. Monsieur Devin précise que Madame Leroy connaît les budgets Logement, qu'elle y a travaillé et quasiment négociés. Il ajoute qu'avec tout ce que le

nouveau gouvernement a retiré, cela va être plus difficile. Entre 2 milliards d'euros au cours de la législature passée et tout ce qui est coupé aujourd'hui par Madame la Ministre, que Monsieur Devin respecte, il travaille dans sa Commission mais il souligne qu'il ne partage pas ça. Lorsque Madame la Ministre viendra avec son Plan Habitat, on verra ce qu'il en sera. Toujours concernant Madame Leroy qui demande à Monsieur Devin de respecter ses engagements régionaux, il répond qu'il n'en a pas. Madame Leroy lui dit qu'il n'y aura plus de subsides ; Monsieur Devin n'a pas d'engagement par rapport à ça. Simplement quand le nouveau gouvernement décide de couper ceci, couper cela, ou de promouvoir ceci, ou de promouvoir cela, le groupe PS voit ce qui est bien pour les binchois et les binchoises. Ils peuvent nous supprimer, nous casser ici notre budget. Ils l'ont fait pour d'autres villes, mais à Binche, nous ne sommes pas sous CRAC, nous sommes en boni. Binche a été très critiqué parce que la Ville avait trop de boni. En effet, la Ville a du boni, doit le renforcer et s'armer pour les années difficiles à venir. Monsieur Devin répète les paroles de Madame Leroy concernant la « diminution de dépenses insensées » de la région wallonne. Concernant l'intervention de Mr Gigounon par rapport à l'infrastructure gratuite, centre sportif, projet nouveau, la régie communale autonome, gratuité,... Monsieur Devin répond que quand il y a une régie communale autonome, effectivement, il faut un droit de paiement, il faut pouvoir payer. La Ville n'a pas encore ce centre sportif donc ce qui est gratuit aujourd'hui peut le rester. A l'avenir, est-ce que la Ville a peur de dire que ça va être payant ou pas? On verra par rapport aux centres sportifs. La Ville n'a pas encore la signature qui permet d'y aller et ne fera pas quelque chose d'illégal. Par rapport au maintien de la gratuité dans les établissements sportifs ; ceux qui existent, ils sont là. Et puis après, est-ce que la Ville a peur de dire que si c'est la RCA qui réalise bien le projet, s'il est réalisé, il va falloir le payer, il répond qu'effectivement, il va falloir parce que c'est obligatoire. Concernant l'intervention de Monsieur Lecoq par rapport au fait qu'il n'y a pas assez de logement. Il y a 2 milliards d'euros dans les canaux pour l'instant ; on dit que l'entonnoir est rempli. En même temps, la Fédération de la construction dit qu'ils sont en difficulté, il faudrait qu'ils aient des projets mais le nouveau Conseil d'Administration n'est pas encore installé. Par rapport à l'ISSH, la Ville verra ce qu'il est possible de faire. Le groupe PS veut travailler sur le bâti privé également, c'est important. A Binche, on a un bâti plus que centenaire et donc partout où on peut avancer en la matière on le fait, partout où on peut construire du nouveau, on peut le faire, sans s'étaler démesurément. Le groupe PS a été critiqué aussi parce qu'il voulait faire des grands complexes.

Concernant la culture, Monsieur Devin répond à Monsieur Lecocq qu'il ne doit pas avoir de craintes ; on va continuer tout ce qui est Théâtre communal, tout ce qui est Office du Tourisme et toutes les autres associations culturelles à foison dans Binche, il y en a d'excellentes à Leval, comme il y en a d'excellentes à Bray. Concernant l'intervention de Madame Philippe, Monsieur Devin la remercie pour sa nuance ; elle a parlé de la sécurité, il partage son propos. Concernant le ramassage des encombrants, ce n'est pas simple ; il y a plusieurs pistes de solutions au niveau d'Hyg a. Ils vont faire le calcul de tout ce qui va arriver dans les six ann es   venir. Il va y avoir des nouvelles en mati re de collecte des d chets d'ici la fin de l'ann e et on verra ce qu'il est possible de faire en mati re de recycl rie, avec des recycl ries qui existent ou qui vont bient t voir le jour. Concernant les repas sains et chauds, Monsieur Devin c de la parole   Mr Van Houter.

Monsieur Van Houter dit que cela permettra aussi peut- tre de clarifier, parce que dans les repas chauds il y a vraiment deux  l ments : un, qui a  t  cit  notamment pendant la campagne  lectorale, concerne les repas chauds gratuits financ s par la F d ration Wallonie-Bruxelles pour les  coles   indice  conomique faible, qui pouvait, en tout cas, jusqu'il y a peu encore, car il y a une nouvelle annexe qui est sortie, qui peuvent r pondre   un appel   projets   condition d' tre dans les conditions fix es par le gouvernement, donc indice  conomique faible. Et l , c'est un repas chaud quotidien qui est financ  via la F d ration, qui verse un subside au PO, ici en l'occurrence Ville de Binche, mais au PO, pour pouvoir faire un march  public et pouvoir offrir ce repas dans les  coles qui ont  t  s lectionn es. C'est le cas chez nous pour quelques  coles. Et il faut savoir que, pour cet appel   projet-l , qui ne passe pas du tout par la Ville, sauf pour les  coles communales, toutes les  coles qui sont dans les conditions peuvent postuler directement aupr s de la F d ration Wallonie-Bruxelles et   sa connaissance, dans l'ancien gouvernement, toutes les  coles qui avaient postul  et qui  taient dans les conditions avaient  t  re ues. C'est un secteur bien particulier et on est donc d pendants de d cisions qui sont sup rieures   la Ville de Binche. En parall le, ind pendamment du niveau socio- conomique de l' cole, puisque dans chaque  cole, m me celles qui ont une  tiquette d' cole plus riche ou plus ais e, il y a des enfants, des familles en difficult , le souhait est de pouvoir apporter au moins une fois par semaine un repas chaud, sain et  quilibr , en commen ant par les maternelles. La bo te   tartines vide,  a existe dans toutes les  coles des entit s, quel que soit le r seau,

quelle que soit la commune. Cela peut ne pas être important pour certains, pour le PS, ça l'est. Il n'a jamais été mentionné que c'était uniquement pour le réseau communal, donc, lorsque cela sera en place, la porte sera ouverte à toutes les écoles qui sont sur l'entité. Alors oui, ce n'est pas au budget de cette année-ci, parce que ce sont des projets à mettre en place sur le long terme et on veut faire ça bien. Et peut-être par étape aussi, on passera peut-être d'abord par une étape souple avant de passer par une étape d'un repas plus complet. Parce qu'il faut aussi toute la chaîne, du chaud, du froid, il faut respecter toute la distribution. L'objectif du groupe PS, c'est de concerner toutes les écoles qui voudront bien participer avec nous. Le communal, forcément, nous sommes avec la double casquette et pour les autres, l'invitation sera faite.

Monsieur Gigounon intervient sur la question de la gratuité, en soulignant que la gratuité n'existe pas ; elle est toujours payée par quelqu'un. Et dans ce cas-ci, c'est toujours le travailleur. Une personne sur deux qui travaille à Binche et en Belgique dans le pays le plus taxé du monde va, de nouveau, devoir mettre la main au portefeuille et donc non, la gratuité n'existe pas. De facto, il ne peut pas être pour.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON

Abstentions: 3

Judith Philippe, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

BUDGET VILLE

2. Dotation à la Zone de Secours - Exercice 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours, pour l'exercice 2025, à savoir un montant de 1.181.813,07€;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière.

Monsieur Devin souligne que pour la dotation à la zone de secours, l'exercice 2025, le montant qui est proposé est de 1 181 813 euros, c'est le même que celui de l'exercice 2024. Nous attendons des nouvelles. Elles pourraient être bonnes vu le complément financier octroyé par la province.

Accord à l'unanimité

3. Dotation à la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes - Exercice 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à:

- approuver la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes pour l'exercice 2025, à savoir un montant de 4.584.762,08 €.
- transmettre la présente au Conseil de Police et à la Directrice financière.

Monsieur Devin souligne que la dotation à la zone de police Binche-Anderlues-Lermes a augmenté de 5 000 euros. Le Conseil de Police a eu lieu dans l'autre salle, avec Messieurs Urbain, Deghorain et Maghe, qui étaient présents, qui représentaient le MR. Cela a été voté à l'unanimité des six communes regroupées au sein de notre zone de police.

Accord à l'unanimité

4. Tutelle du CPAS - Budget général de l'exercice 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le budget général de l'exercice 2025, des services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

Monsieur Devin intervient par rapport à ce point en précisant que l'équilibre est atteint, que le budget global sera de 35 millions d'euros et l'intervention communale est inchangée à hauteur de 4,920 millions d'euros. Monsieur Devin ainsi que Monsieur Rombaut se sont déjà exprimés à ce sujet lors du Conseil commun ville/CPAS.

Monsieur Rombaut souhaite intervenir en rappelant que l'on parle de budget de transition. Pour lui, ce n'est pas un budget de transition mais un budget sans ambition et, tout en essayant d'être constructif, Monsieur Rombaut le déplore. Il précise que nous avons trois mois pour amorcer une vraie dynamique de réforme, une dynamique positive mais, à la veille du mois de mars, il n'y a rien

qui bouge. Il n'y a pas de réforme dans ce budget, pas de vision d'avenir. Sur la technique de ce budget, il est, en effet à l'équilibre. Mais il est à l'équilibre comme on vide le fonds de réserve du CPAS, 1,4 million. Monsieur Rombaut est d'accord, effectivement, le fonds de réserve, il est là aussi pour ça, mais les autres années, on l'utilise aussi le fonds de réserve pour avoir le budget à l'équilibre. La différence, c'est qu'ici, il a lu la note de politique générale, lu le budget et on ne prévoit rien à ce stade pour venir réalimenter ce fonds de réserve. Ce million quatre qui est sur le côté et qui nous sert à vivre et à faire tourner le CPAS. Monsieur Rombaut se dit vraiment inquiet pour l'avenir, pour la viabilité du CPAS. La veille des comptes, on a déjà des modifications budgétaires. Au niveau du contenu de ce budget, à la veille du mois de mars, les échéances vont arriver et il a des craintes. Au niveau du contenu, l'insertion sociale, l'insertion socioprofessionnelle, c'est le business de base du CPAS. Sa raison d'être, c'est la réinsertion sociale, c'est le social, c'est le socioprofessionnel, ce sont les articles 60. Quand on voit ce budget, on prévoit 50, 60 article 60 sur une année et il trouve cela scandaleux. Si sa mémoire est bonne, en 2018-2019, pré-Covid, on était monté quand même à 160, 180 article 60 sur un an et on en prévoit un tiers en 2025, avec plus ou moins les mêmes équipes, voire peut-être un peu plus de personnel. Ce n'est pas une transition, c'est le passage à un état nettement moins avantageux, pour lui, c'est une régression. En terme de budget, en terme de prévision, en terme d'avenir sur la régression sociale, on active moins de 10 % de nos revenus d'intégration et encore, Monsieur Rombaut n'a pas pris en compte les étudiants dans son calcul. A ce stade, on n'a toujours pas de mesures concrètes pour voir comment on va faire pour activer plus d'article 60 alors que c'est la base : sortir les gens du revenu d'intégration et l'article 60, c'est le principal outil qu'on a au niveau du CPAS. Si on ne les active pas, il se demande alors comment on va faire pour activer les différents fonds, les différents subsides qui sont là, les différentes politiques d'activation, elles en dépendent. Concernant la nouvelle maison de repos, Monsieur Rombaut est content d'apprendre qu'apparemment, à présent, on va faire quelque chose. Il souligne qu'il l'apprend dans la déclaration de politique communale, au niveau du CPAS, on n'en dit rien à ce stade. Donc on décide de ne pas décider. On pose des sparadraps sur un bâtiment qui, à ce stade, n'a pas d'avenir. On a pourtant énormément investi dedans pour le maintenir plus ou moins à flot. A présent, clairement, il faut agir, il faut qu'on ait une vision claire et définitive. Il pense qu'on a assez joué avec le bien-être, finalement, de plus de 200 résidents et du personnel qui y est lié, du personnel du CPAS, notamment du personnel statutaire. Donc les solutions sont

envisageables et elles sont connues. Cette résidence qui est à la base, entre guillemets, la vache à lait du CPAS, qui nous permettait encore de ramener de l'argent entre ce qu'on doit mettre dedans pour la maintenir à flot et là, on se rend compte que maintenant, on a un mauvais remplissage. Elle est remplie, mais malheureusement, elle est mal remplie. On vient de perdre 3 euros à la journée. Ça va nous coûter 230 000 euros si on reste sur le même rythme. Il manque de place de crèche ; il y a un projet, il y aura une vingtaine de places en plus. En terme de déficit, cette année, on est à 650 000 euros de déficit. On a un projet avec une nouvelle crèche, on a des préfabriquables à placer, on va retirer ces préfabriquables du déficit, on arrive quasiment à 400 000 euros de déficit au final. Monsieur Rombaut se pose des questions sur la vision d'avenir que l'on a par rapport à cette crèche. Il pense que dans la région, il y a des crèches communales, des crèches de CPAS qui tournent, qui n'ont pas autant de déficit, qui sont peut-être même en boni. Il aimerait savoir comment on va faire pour rétablir la balance, parce que si on passe de 50 enfants à 75 enfants, c'est plus 400 000 euros de bénéfices, 400 000 euros de dettes qu'on va de pertes qu'on va faire. On va faire 600, 700 ou 800 dans les années qui viennent, c'est plus gérable. Donc ça ne va pas. On doit redresser la balance. Autre point, on perd à ce stade au niveau des initiatives locales d'accueil. Monsieur Rombaut demande où cela en est, cela fait trois mois qu'on a levé le problème. Ça fait une perte sèche pour le CPAS, il faut changer cette situation-là, ce n'est pas tenable. On perd de l'argent et on a des logements qui sont occupés par des personnes qui ne doivent pas les occuper, qui prennent la place d'autres personnes. Et ça nous coûte, c'est l'argent du contribuable d'un choix. Monsieur Rombaut demande ce que l'on attend pour avancer ; on a besoin d'argent. On va retirer 1,4 million quatre et on n'a rien prévu pour venir remettre de l'argent dans ce fonds de réserve. On appauvrit le CPAS à ce stade parce qu'on n'a rien pour remettre dans les caisses et les solutions, il y en a. On peut avancer, on peut aller de l'avant. Mais là, Monsieur Rombaut a l'impression qu'on continue d'aller dans le mur et il a du mal parce qu'on joue avec la caisse de solidarité binchoise, au final. Parce que le CPAS, c'est pour tous les Binchois, c'est pour tout le monde, quoi qu'il arrive. Il n'a pas envie que demain, on se retrouve avec un CPAS sous CRAC. Donc l'horloge tourne et il invite à avoir une réflexion sur ce budget pour avoir un véritable projet d'avenir pour le CPAS. On a trois mois pour agir. D'après Monsieur Rombaut, il est temps de changer de cap, il pense que c'est possible, qu'on peut encore le faire. C'est la raison pour laquelle il n'a pas voté contre le budget personnellement, qu'il s'est abstenu, mais il précise que son vote ne restera pas éternellement un vote d'abstention, parce qu'il y a du

boulot. Pour lui, on perd de l'argent et on perd de l'argent qu'on ne devrait pas perdre.

Monsieur Devin répond qu'avoir plus d'ambition avec ce qu'on nous annonce au CPAS dans les mois à venir, peut sembler une volonté de retourner la charge de la responsabilité. Mais il le dit : le groupe PS va s'atteler à la chose. Monsieur Rombaut dit qu'il est constructif et donc Monsieur Devin espère qu'il sera à leurs côtés. On parle de chiffres de personnes qui vont ne plus être au chômage, qui vont venir au CPAS. Et là, ce que vous appelez la solidarité binchoise, la caisse binchoise, va devoir oeuvrer aussi. Et donc effectivement, on va devoir accueillir toutes ces personnes de manière supplémentaire. On ne parle pas de 15 000 euros et de 25 000 euros, on entend les chiffres mais, en fin d'année, on fera les comptes. Monsieur Rombaut souhaite plus d'ambition. Monsieur Devin lui répond qu'on n'avance pas à pas, on se demande ce qui va nous tomber sur la tête. Il est donc vrai qu'on a des difficultés à envisager l'avenir de manière flamboyante. Monsieur Devin précise que si l'on interroge tous les présidents de CPAS en Wallonie, ils vont dire la même chose. Monsieur Devin rappelle que l'on se demande ce qui va nous tomber sur la tête, mais que cela n'empêchera pas le groupe PS de réagir. Monsieur Tilmant n'a pas été désigné président du CPAS pour voir les jours passer, il est là pour agir avec ses équipes. Les messages sont bien passés, des décisions sont déjà en train d'être prises, les équipes ont des objectifs. Monsieur Tilmant a une mission et il doit pouvoir la réussir. En parlant d'insertion sociale, d'insertion socioprofessionnelle, Monsieur Devin souhaite qu'on ne confonde pas toujours le CPAS avec le FOREM et l'ONEM. Au CPAS, ce ne sont pas des gens qu'on peut mettre à l'emploi du jour au lendemain. On va nous couper aussi des moyens, on verra ce qu'il va arriver. Concernant la réinsertion professionnelle, le PS y travaille ; il y a des réunions par rapport au plan stratégique transversal. Monsieur Devin souhaite que l'on avance beaucoup plus vite en la matière. Par rapport à la maison de repos, d'après Monsieur Rombaut, on n'a pas 36 choix ; Monsieur Devin lui demande donc quel serait son choix.

Monsieur Rombaut répond que la résidence est existante, dans son état actuel, elle dispose de personnels statutaires avec 200 lits en l'état sur Binche et du personnel qui nous est lié, pour la suite, il y a plusieurs possibilités :

entrepreneuriale, publique, privée, qu'elle soit en partenariat. A un moment, c'est une question de choix à se poser mais que ce n'est pas à lui d'y répondre.

Monsieur Devin répond que le groupe PS prendra ses responsabilités et les contacts nécessaires pour pouvoir effectivement prendre la meilleure décision. Mais, c'est 29 millions d'euros à aller trouver. Concernant la crèche, elle est effectivement en déficit. Monsieur Devin a mis, très clairement, Monsieur le Président et Madame la Directrice générale devant leurs responsabilités. Il y a des crèches par ailleurs publiques qui fonctionnent avec une autre adéquation du fonctionnement par rapport aux personnes. Et donc, ils savent, ils connaissent leur mission et il faut pouvoir le faire et ne pas attendre quatre ans. Monsieur Devin précise que les crèches, ça coûte. Il y a des crèches qui sont développées par ailleurs, à Leval, à Bray, à Épinois. Ces crèches-là, viennent trouver Monsieur le Bourgmestre pour voir comment la Ville pourrait les aider dans leur financement parce que ce sont des crèches privées qui ne sont plus aidées comme il se doit. Donc d'un côté, c'est bien de dire qu'il faut aller travailler. D'un autre côté, c'est bien de dire qu'il faut plus de places d'accueil mais, il y a moins de financement. Donc que faire ? Le groupe PS a pris ses responsabilités avec la construction d'une extension de la crèche communale pour accueillir plus d'une vingtaine d'enfants supplémentaires. Le fonctionnement va donc changer. Pour l'aide générale, c'est pareil, il y a un investissement important.

Monsieur Rombaut intervient, concernant l'insertion sociale et socioprofessionnelle, il est d'accord que nous ne sommes pas le Forem, mais, par contre, il rappelle que cela fait partie de nos missions. C'est tout un trajet qui est à mettre en place par le CPAS, il y a d'ailleurs eu un Comité Insertion qui vient de se créer. Monsieur Rombaut dit que l'on doit arrêter de faire parfois de l'occupationnel. L'occupationnel parfois ça peut arriver, mais tout ça doit être intégré véritablement dans des trajets et on doit être beaucoup plus volontariste à ce niveau-là. Pour la suite, il ignore également ce qui va arriver mais c'est toujours mieux de se préparer à l'avance.

Monsieur Devin répond qu'il est d'accord avec les propos de Monsieur Rombaut mais que l'on verra ce qui aura produit le plus de dégâts.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 6

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON

Abstentions: 3

Alexandre Rombaut, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

5. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville de Binche pour l'exercice 2024 - Présentation du budget communal pour l'exercice 2025 - Approbation du budget communal pour l'exercice 2025

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2024 et de la présentation du budget communal pour l'exercice 2025, le Conseil communal est invité à approuver le budget communal pour l'exercice 2025.

Monsieur Devin cède la parole à Monsieur l'échevin du Budget :

« Depuis l'installation de notre nouvelle équipe marquant le début de cette mandature, parmi nos priorités, nous nous sommes penchés sur le budget.

A l'initiative de nos deux fonctionnaires dirigeants, Madame la Directrice financière et de Monsieur le Directeur Général et grâce à une parfaite collaboration entre les services communaux et le collège communal, j'ai le plaisir de vous présenter nos prévisions budgétaires 2025.

Je remercie vivement mes collègues du collège communal pour la bonne collaboration dans l'élaboration de ce budget.

Je veux aussi féliciter et remercier le service finances ainsi que Madame la Directrice Financière pour tout le travail qu'ils ont réalisé afin de permettre la présentation à laquelle vous allez assister.

Nous avons opté pour un budget prudent en attendant les décisions des gouvernements régionaux et fédéraux.

Néanmoins, vous constaterez que des grands dossiers préparés depuis plusieurs années, voient le jour dans ce budget.

D'autre part, nous veillons et autant que possible, à anticiper les réformes de demain et sommes particulièrement attentifs à saisir les opportunités de subventionnement, qu'elles soient régionales, fédérales ou européennes pour nos activités et projets.

Aujourd'hui, cette gestion attentive des deniers publics permet d'offrir aux citoyens binchois les services qu'ils sont en droit d'attendre.

Notre volonté d'aller toujours de l'avant, de préserver un mode de vie agréable à nos concitoyens et de porter haut le nom de notre cité reste la plus grande motivation qui permet d'écarter les obstacles qui se dressent au quotidien lorsque l'on gère une ville telle que la nôtre.

Les options politiques réfléchies du collège communal répondent aux besoins rencontrés, à la nécessité de maintien d'une haute qualité de services à la population et à la volonté de concrétiser des projets souhaités par les citoyens. Ces choix sont aussi ceux d'une Administration attentive qui guide, conseille et apporte une énergie constructive aux projets initiés.

Que chacun et chacune soient remerciés pour leur aide et l'éclairage qu'ils apportent aux décideurs communaux.

En résumé, la maîtrise des dépenses et l'équilibre budgétaire constituent la priorité de notre budget ».

BUDGET ORDINAIRE

Compte tenu d'une prévision de recettes globales de 53.167.326,10 € (soit 46.435.271,43 € provenant de l'exercice propre et 6.732.054,67 € provenant des exercices antérieurs- boni présumé fin 2024 – MB1) et de dépenses de 48.923.934,55 €, le budget 2025 présente un boni à l'exercice propre de 208.336,88 € et un boni global de 4.243.790.55 €.

DEPENSES

Total à l'exercice propre s'élève à 46.226.934.55 €

- Dépenses de personnel : 20.437.900 €
- En hausse de 948.000€ soit 4.86 %
- Dépenses de personnel : la hausse s'explique essentiellement par l'indexation des salaires (+1,66% : +310.000 €), des évolutions de carrières (estimée à +1% de la masse salariale, soit +186.000 €) et les (30) nominations (+270.000 €)

Dépenses de fonctionnement :

7.055.802.43 €

En hausse de 555.1999.99 € soit 8.54 %

- Dépenses de fonctionnement : la hausse s'explique notamment par le marché de curage (2x/an) des avaloirs (+85.000 €), les repas chauds gratuits dans les écoles et la gratuité scolaire (+72.000 €, compensés par une recette), l'augmentation des frais d'assurances (+90.000 €), une actualisation des prix des fournitures et prestations de tiers (frais informatiques, caméras de surveillance, sécurité et prévention, prestations techniques), les chèques ALE pour la surveillance scolaire (+15.000 €), la maintenance du patrimoine classé (+90.000 €, compensés par 50% de recettes de subsides), la sécurisation du bâtiment des Récollets (+10.000 €), ... Si l'on compare les dépenses de fonctionnement 2025 à la MB 2024, on constate une diminution de -270.000 € (-100.000 € liés aux dépenses d'organisation des élections, -70.000 € liés à l'organisation du 900^e anniversaire de la Ville, ...)

Dépenses de transfert :

14.295.407,58 €

Augmentation de + 89.983,33 € soit 0.63 %

- Dépenses de transfert :
 - la dotation de la Zone de Police (4.584.000 €, +5.000 €)
 - la dotation de la Zone de Secours est maintenue au niveau de 2024 (1.181.000 €, +0 €)
 - la dotation CPAS est également maintenue au niveau de 2024 (4.920.000 €, avec une rétrocession de 130.000 € (reprise de provision) provenant d'un subside perçu en 2023 pour faire face à l'augmentation des coûts énergétiques
 - l'octroi d'un subside à l'Asbl Championnat de Belgique 2018 (35.000 €) pour l'organisation des Championnats de Belgique sur route

- l'octroi d'un subside à l'Asbl Ecoles communales (+21.000 €) pour la revalorisation du montant octroyé aux professeurs pour les surveillances du temps de midi
- le subside à l'Asbl de l'Office du Tourisme est diminué par rapport à 2024 (-50.000 € qui avait été octroyé pour la réalisation du mapping des 900 ans)

Dépenses de dette :

4.437.824,54 €

Augmentation de + 61.851,91 € soit 1.41 %

- Dépenses de dette : l'augmentation vient du paiement des intérêts en lien avec les emprunts contractés en 2024 et une estimation des frais concernant les nouveaux emprunts de 2025
- Exercices antérieurs : le montant correspond à la cotisation responsabilisation estimée par l'ONSS pour 2025
- Prélèvements : montant prélevé de l'ordinaire pour financer l'extraordinaire

RECETTES

Total à l'exercice propre s'élève à 46.435.271,43 €

Recettes de prestations :

1.122.403,06 €

Augmentation de + 24.700 €

Redevance d'occupation du domaine public, entrée piscine, location de salles et concessions cimetières

- Recettes de prestations : montant stable par rapport à l'année 2024 ; n'appelle pas de remarques

Recette de transfert :

44.296.879,92 €

augmentation de + 1.016.427,46 € soit 2.25 %

Fonds des communes, IPP, PRI, fiscalité communale,...

- Recettes de transferts : l'augmentation provient essentiellement des recettes perçues pour l'additionnel IPP (+920.000 €)

Recettes de dette :

885.713,45€

diminution de 421.526,45 € soit 32.25 %

Dividendes des intercommunales

- Recettes de dette : la diminution provient des dividendes (IDEA) du secteur gaz et électricité (-421.000 €)

Reprise de provision :

130.275 €

- Reprise de provision : concerne le transfert (rétrocession de subside) vers le CPAS

Nouveautés

Le budget ordinaire reprend :

- la création d'un Chèque jeunesse (50.000 €)
- la relance de l'opération Binchèques (50.000 €)
- la revalorisation du montant octroyé aux professeurs pour les surveillances du temps de midi (21.000 €)

- *l'organisation des championnats de Belgique cyclistes sur route (35.000 €)*

En résumé

Un boni à l'exercice propre de 208.336,88 € et un boni global de 4.243.790.55 €.

<u>BUDGET EXTRAORDINAIRE</u>

BUDGET EXTRAORDINAIRE – INVESTISSEMENTS

Vue globale

Le total des investissements prévus au budget 2025 s'élève à 26.973.357,77 € (dont 14.340.000 € de subsides et d'autres sources de financement, 11.140.714,82 € d'emprunt et 1.218.916 € en part propre). Ce montant se décompose comme suit (pour les détails : voir infra) :

- *Marchés stocks : 1.090.000 €*
- *Travaux subsidiés : 835.000 €*
- *Dépenses liées au PST : 475.000 €*
- *Dépenses liées à la sécurité : 601.388 €*
- *Demande nouvelle : Cour de l'école de Buvrinnes : 280.000 €*
- *Reports : 23.840.676,61 €*

Ce montant important de travaux s'explique principalement par l'inscription au budget du projet des Académies qui, à lui seul, représente un investissement de 19.442.713 €, ainsi que les travaux prévus à l'école des jeunes RUSB pour 2.000.000 €, et la réalisation de la Maison de village de Buvrinnes pour 1.500.000 €. Ces trois projets d'envergure représentent donc un budget estimé à 23.005.560 € (subsidiés à hauteur de 13.776.989 €, soit 59.88%).

Détail des projets

1. Marchés et marchés stock

Total : 1.090.000 € / Subside et autres sources : 135.000 € / Emprunt : 300.000 € / Fonds propres : 655.000 €, dont notamment :

- *Rabotage-pose : 300.000 €*
- *Entretien et réparation de voiries : 100.000 €*
- *Trottoirs : 100.000 €*
- *Fossés et ruisseaux : 100.000 €*
- *Voiries agricoles : 80.000 €*
- *Mobilier urbain : 80.000 € (bancs, poubelles, ...)*
- *Plan propreté espaces verts : 20.000 €*

2. Travaux subsidiés

Total : 835.000 € / Subside et autres sources : 381.243 € / Emprunt : 453.756 €, pour :

- *Hôtel des Remparts : 560.000 € avec subside de 281.500 et emprunt (régie foncière de 278.500 €*
- *Travaux énergétiques à l'Ecole de Péronnes-Charbonnage : 275.000 € (isolation de la toiture et des façade)*

3. Investissements réalisés dans le cadre du PST

Total : 475.000 € / Subsidés : 15.000 € / Emprunt : 385.000 € / Fonds propres : 75.000 €

Ces investissements concernent, outre du matériel roulant pour l'Administration et des études de projets, le remplacement de chaudières (50.000€), l'acquisition de tableaux interactifs pour les écoles, l'installation de portails automatisés dans les cimetières et le placement d'une fermeture automatique des remparts.

4. Travaux en lien avec la sécurité

Total : 601.388 € / Subsidés et autres sources : 373.833 € / Emprunt : 160.000 € / Fonds propres : 298.833 €

En matière de mobilité et de police :

- *Eléments de sécurité et de mobilité (dispositifs ralentisseurs, marquages ...) (60.000€)*
- *Remplacement de passerelles cyclo-piétonnes (100.000 €)*

- *Rénovation (remplacement par du LED) du feu tricolore de la rue Wauters (8. 000€)*
- *Remplacement de caméras et installation d'une nouvelle technologie IA (35.000€)*

En matière d'économies d'énergie et de sécurité :

- *Poursuite du plan de remplacement et d'ajout des luminaires d'éclairage public (304.000 €)*
- *Remplacement des hydrants (bornes incendies) (50.000 €)*
- *Remplacement de l'alarme incendie et des blocs d'éclairage de secours du Théâtre communal (45.000 €)*

5. Grands projets

Total : 24.120.675 Mo€ / Subsidés et autres sources : 14.170.000 € /

Emprunt : 9.840.000 € / Fonds propres : 107.000 €

- *Académies : 19.442.713 €*
- *Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique pour l'école des jeunes RUSB*
- *(2.000.000 €)*
- *Maison de village de Buvrinnes (1.562.847 €)*
- *Construction d'un Centre sportif : acquisition du terrain et études (330.115 €)*
- *Création d'un skate park (350.000 €)*
- *Rénovation de la cour de l'école de Buvrinnes (280.000 €)*
- *Création d'une zone d'immersion temporaire à la rue de la Résistance à Waudrez (155.000 €)*

Dette

En 2025, la dette existante en part propre (du passé) représente une charge annuelle (capital et intérêts) de remboursement de 3.940.000 € (pour un solde restant dû à rembourser à ce jour de 37.184.000 €).

La dette nouvelle (2025) représente une charge de remboursement supplémentaire de 37.000 € (intérêts de 3 mois) pour un montant supplémentaire à emprunter dans le courant de l'année de 3.655.000 € qui se décompose comme suit :

- 2.550.000 € (montant habituellement emprunté annuellement de 75€ par habitant)
- 830.000 € pour la maison de village de Buvrinnes
- 275.000 € pour l'achat du terrain à destination du futur centre sportif

La charge totale annuelle de la dette (part Ville) pour 2025 s'élèvera donc à 3.977.000 €, auxquels il faut ajouter 342.000 € de charges d'emprunt au nom de la Ville et pris en charge par la Région wallonne ou tiers + 80.000 € (Régie foncière) Ce qui nous donne le montant repris au budget 2025 de 4.437.824 €.

Les parts d'emprunt des projets repris au budget extraordinaire 2025 qui devra être contractée à terme s'élève donc à 11.140.000 €, soit 7.500.000 € pour le projet de Académies + 3.655.000 € (voir supra)

Il est à noter que la libération de l'emprunt de 7.500.000 € pour les Académies sera répartie entre les années 2025 (1.500.000 €), 2026 (4.000.000 €) et 2027 (2.000.000 €).

Rappelons que la Ville de Binche s'est toujours fixé des balises d'emprunt beaucoup plus stricte que ce qui est légalement autorisé. En prenant pour base annuelle un montant d'emprunt de 75€ par habitant, nous sommes, à titre d'exemple concret, bien en dessus des limites les plus strictes imposées par le CRAC pour les villes en difficulté, qui est fixée à 100 € par habitant.

Le ratio de mesure du taux d'endettement de la Ville de Binche pour 2025 s'élève à 8.68 %. Ce ratio mesure le rapport entre la charge de dette et les revenus de l'exercice propre.

Ce ratio est important car il sert de repère légal de mesure de la soutenabilité de notre dette. La Région wallonne impose un plafond légal de taux d'endettement qui ne peut être dépassé. Ce plafond est fixé à 17,50%. La Ville de Binche, tout en menant une politique ambitieuse et vertueuse d'investissement, conserve donc bien une maîtrise de sa dette. Nous faisons même figure de bon élève avec un taux d'endettement de 8.68%.

Les investissements massifs de 26.973.577€ que nous avons décidé de réaliser dès l'entame de cette mandature (pour rappel : Académies, terrain du Centre sportif, terrain synthétique ...) nécessiteront un recours à l'emprunt à hauteur de 11,14 Mo€. Les projections pluriannuelles prévisionnelles de notre endettement montrent que, suite à ces décisions fortes, notre taux d'endettement augmentera progressivement pour atteindre un pic de 9.9% en 2028, avant de rediminuer de nouveau.

Notre politique volontariste ne menace donc pas les finances de la Ville qui restera bien en-deçà du taux d'endettement maximal autorisé de 17,50%.

Madame Leroy intervient en répétant qu'au vu du budget actuel, elle se demande comment le PS va pouvoir financer l'ensemble de ces investissements ambitieux qu'il a promis : le hall omnisports, l'acquisition d'un terrain pour 275 000 euros, la maison de repos, la rénovation totale du Kursaal, la nouvelle cité administrative. Elle s'étonne de ces choix budgétaires : 19 millions d'euros, c'est quand même 70% des investissements. Concernant les 2 millions d'euros pour des vestiaires et un terrain synthétique pour les installations utilisées par la RUSB, elle précise que le club est au bord de la faillite, qu'il ne sait plus payer les entraîneurs. Le club est mal géré, mais cependant, tout sera mis à disposition donc, qu'en est-il au niveau de la bonne gestion? On parle d'un skate-park de 350 000 euros, Madame Leroy pense qu'il y a un certain nombre de secteurs essentiels qui sont totalement délaissés. La demande du MR-CI était que le PS puisse revoir les engagements. Il n'y a rien en matière de transition énergétique, au niveau de la mobilité douce et de parking de délestage, on ne voit pas une ligne non plus. Ce que le MR-CI souhaite, c'est une gestion financière responsable et surtout avec une vision à long terme au niveau des investissements.

Mr Maghe intervient par rapport au budget ordinaire. Il a bien vu qu'il y avait une augmentation des frais de personnel et il comprend évidemment qu'ils soient liés non seulement à des statutarisations mais en plus, à de nombreuses indexations. Il souligne qu'il y a une espèce de règle en finance communale wallonne qui veut que le budget alloué au personnel ne dépasse pas les 45% sur 100% du budget ordinaire. Il pense qu'à l'avenir, il faudra y être très attentif. Au niveau du lien entre la déclaration de politique communale et sa transformation financière dans le budget, il se rend bien compte qu'il y a un PST qui doit arriver, qui sera quand même le document majeur pour les six prochaines années, encore plus que la déclaration de politique communale puisque le PST permettra d'avoir une vue un peu financière au niveau des engagements et des investissements pour les six prochaines années. En ce qui concerne le budget extraordinaire, il est essentiellement consacré au projet des Académies, à la maison de village à Buvrinnes et aux travaux à la RUSB qui

prennent une grande partie de ce budget extraordinaire. Il souligne qu'il y a quelques grands absents à ses yeux, mais que cela relève de choix politiques. Premièrement, Monsieur Maghe parle de tous les investissements relatifs à la propreté, il fait vraiment sale à Binche. Monsieur Maghe a vu 80 000 euros consacrés à des poubelles en plus et ce genre de choses, il est peut-être passé à côté d'un certain nombre d'investissements et on pourrait donc le reprendre mais il trouve qu'on n'en fait pas assez pour la propreté et que ce n'est pas toujours uniquement une question de moyens. Concernant le CPAS, il trouve qu'on n'en fait pas assez non plus, ni sur les synergies, ni au niveau de la remise à l'emploi. L'objectif des mesures du nouveau gouvernement est aussi de remettre les gens au travail, ce qui pourrait ramener des recettes en terme d'IPP si les gens retrouvent du travail ou retrouvent du travail déclaré d'ailleurs, cela ne serait pas mal aussi à certains égards. Pour terminer, il souligne deux éléments qui pour lui sont absents de ce budget-ci, mais qu'il ne désespère pas de voir dans les prochains ou dans le PST. Il s'agit d'une réflexion plus aboutie sur les nouvelles technologies, le volet smart city lui semble un peu absent et du budget et de la déclaration de politique communale. Enfin, il part du principe qu'il faut récompenser le travail et que la fiscalité sur le travail est aujourd'hui encore trop haute, il espère donc le voir, peut-être dans le PST, peut-être dans un budget futur. Il faudrait réfléchir à abaisser l'IPP, en tout cas les centimes additionnels IPP au niveau communal.

Madame Cordisco intervient par rapport à la transparence et à la compréhension des documents budgétaires que le groupe PS présente aux citoyens dont elle fait évidemment partie. Elle pense qu'il est de notre devoir, en tant que représentants élus, de garantir la transparence et la compréhension des documents budgétaires présentés à nos concitoyens. Or, force est de constater que la prolifération de documents techniques, souvent illisibles et incompréhensibles pour le grand public, créent une barrière entre les citoyens et la gestion de la chose publique. Nos concitoyens élus par la population ne sont pas tous des experts financiers. De même, le citoyen lambda ne possède pas nécessairement les compétences pour déchiffrer des rapports budgétaires complexes. Cette opacité contribue à un sentiment de méfiance et d'exclusion éloignant davantage les citoyens des processus décisionnels. Il serait intéressant de s'inspirer de bonnes pratiques mises en place dans d'autres communes wallonnes où des efforts significatifs ont été réalisés pour rendre le budget

accessible à tous. Par exemple, certaines municipalités ont adopté des résumés budgétaires simplifiés accompagnés de notes explicatives claires permettant à chaque citoyen de saisir les grandes lignes des dépenses et des recettes. Cette démarche de simplification et de pédagogie est indispensable pour renforcer la confiance entre les élus et les citoyens. Elle permet également de favoriser une participation citoyenne plus active et informée, essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie locale. Le MR-CI pense qu'il est grand temps de changer cette approche et de privilégier la clarté et la transparence en adoptant des pratiques similaires à celles d'autres communes wallonnes afin d'offrir à nos concitoyens une vision encore une fois claire et compréhensible de la gestion de notre commune. En conclusion, il faut oeuvrer ensemble pour une communication budgétaire transparente et accessible afin de renforcer le lien, la confiance, pour une démocratie locale plus participative et éclairée.

Madame Philippe intervient ; elle souhaite un éclaircissement sur la différence entre trois termes, sans aucunement remettre en cause le travail de Madame la Directrice financière qu'elle remercie d'ailleurs pour la qualité du travail et de ses services. Il y a des termes qu'elle ne comprend pas bien au niveau des recettes au service ordinaire. En ce qui concerne les redevances sur les droits d'emplacement sur les marchés, pour sa part, c'est clair. Elle constate qu'il y a une diminution prévue au niveau des rentrées, qu'il y a de moins en moins de marchands, de maraîchers. Sur le marché, il y a des trous dans le marché. Forcément, cela implique moins de rentrées. Madame Philippe souhaite savoir si, dans la redevance sur installation occasionnelle, toute nature domaine public, on entend aussi les marchands ambulants que l'on voit pour le moment aux soumonces et les ambulants dits » autorisés » qui vendent du mimosa le dimanche et le mardi gras. Madame Philippe souhaite savoir dans quelle catégorie se situe ce type d'ambulants.

Monsieur Devin revient sur l'intervention de Madame Leroy qui déclare que le PS n'a pas les moyens, notamment, concernant le hall omnisports. Monsieur Devin déclare que si Madame la Ministre signe, le groupe PS aura les moyens de le réaliser. Si vraiment, on ne peut avoir aucun subside de la part du MR pour les projets à destination des binchois et des binchoises, le PS en prendra bonne note si c'est le message que Madame Leroy délivre aujourd'hui. Mais, en effet, si le subside est obtenu et que le dossier est en ordre, cela se réalisera.

Par rapport aux propos de Madame Leroy qui dit que c'est aberrant de se lancer dans un projet de 19,2 millions d'euros pour le site des Académies, il demande si l'avenir de Binche, ce sont des baraquements d'il y a 50 ou 60 ans où on envoie nos enfants ; il ne pense pas. Par rapport aux propos de Monsieur Lecoq concernant la Culture, Monsieur Devin souligne que lorsque l'on va au Conservatoire Marcel Quinet, à l'Académie des Beaux-Arts et à l'Institut de promotion sociale, c'est pour apprendre, c'est pour se former, c'est pour s'éveiller, pour s'épanouir. Ce n'est pas une mission obligatoire, mais c'est important et le PS a pris ça à bras-le-corps. La Ville a reçu un subside de 12,6 millions d'euros de Madame la Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Monsieur Devin l'en remercie et, fort de cela, la Ville mettra les moyens attendants. Il souligne le fait que, lorsque le gouvernement nous donne un subside, si on ne réalise pas le projet, il n'en donnera plus. Par rapport à la RUSB, il déclare que la situation vécue aujourd'hui n'est, en effet, absolument pas satisfaisante mais que ce n'est certainement pas une raison pour mettre en danger 400 jeunes, 400 familles et arrêter un projet de développement par rapport à ces jeunes, par rapport à ces formateurs, par rapport à une école de jeunes à Binche. Si, aujourd'hui, on disait que le club est radié, qu'il n'y a personne qui s'intéresse à ce club, qu'il n'y a plus de jeunes qui veulent aller, qu'il n'y a personne qui est capable de se mobiliser, ce serait différent. Mais ici, le dossier est sur la table de la Ministre en attente de signature et dès que c'est prêt, la Ville commencera les travaux. Il y a eu la réalisation d'un terrain synthétique, et maintenant, il y a d'autres choses à réaliser. Grâce à cela, le club pourra continuer. A charge pour la Direction de payer ce qu'elle a à payer et de garantir l'avenir avec eux ou sans eux, mais de garantir l'avenir du club. Concernant le parking de délestage, Monsieur Devin précise que l'on travaille à plusieurs parkings, la Ville avance donc en la matière. Concernant l'atelier des Remparts, Monsieur Devin précise que la négociation est difficile. Il préfère se taire plutôt que d'aller sur les réseaux sociaux ; dans certaines négociations il est préférable d'être discret si on veut atteindre le but. Concernant la transition énergétique, Monsieur Devin cède la parole à Monsieur Van Houter.

Monsieur Van Houter s'insurge par rapport aux propos de Madame Leroy qui déclare que le PS ne fait pas d'effort au niveau énergétique, sachant que le MR, il y a quelques jours, a décidé de supprimer les primes énergétiques ou de les raboter très fortement, en mettant tout un secteur en danger en 15 jours de temps. Concernant l'éclairage public, c'est clairement au budget :

renouvellement complet de l'éclairage public en 10 ans. Monsieur Van Houter rappelle à Madame Leroy qu'elle était autour de la table les 6 années précédentes et qu'elle sait donc bien ce qui a été réalisé et que cela continue. Il espère ne pas se tromper en avançant le chiffre de 250 000 euros pour rénover l'éclairage public. Actuellement, on est à la 7e ou 8e année, il reste encore un peu à faire, mais cela avance et le groupe PS respecte le rythme sur lequel il s'est engagé. Monsieur Labar a parlé de la rénovation énergétique du bâtiment de l'Ecole communale de Péronnes-Charbonnages, de l'installation de panneaux solaires à l'école communale de Buvrines, le bâtiment des Académies, c'est un bâtiment basse énergie qui va venir remplacer des locaux RTG qui sont aujourd'hui des passoires énergétiques, passoires pour l'énergie mais aussi pour l'eau puisqu'il pleut dedans, et qui va permettre de se débarrasser de bâtiments qui sont très chers en énergie. Monsieur Van Houter que tout cela, c'est de la très bonne gestion. Au niveau de la mobilité, il précise qu'il y a encore eu réunion CLDR hier et qu'un représentant du MR-Cl y était. On parle mobilité aussi en CLDR, et il y a notamment, y compris dans les villages, des projets d'aménagement de parking supplémentaires, des aménagements de rénovation de places pour mieux intégrer les dynamiques, il n'est donc pas d'accord avec les propos de Madame Leroy.

Monsieur Devin revient sur les frais de personnel ; Madame la Directrice financière nous informe que l'on est à 44 %, la Ville est donc en dessous de ce que la Région Wallonne préconise. Concernant le PST, les équipes à l'administration communale, comme au CPAS, y travaillent et ce PST vous sera présenté dans les mois qui viennent. Concernant la propreté, il est d'accord sur le fait qu'il ne fait pas toujours propre dans Binche. Il indique que la Ville travaille à améliorer cet état de fait : il y a cinq équipes différentes, dont une pour Binche-Centre, quatre équipes, avec le retour des éco-cantonniers, le curage des avaloirs qui ne s'est pas fait tout un temps, s'est fait une fois l'année passée et à présent, on les double : deux curages d'avaloir sont prévus à des périodes bien déterminées. Des caméras de surveillance ont été placées, à la rue de l'Indicateur, à la rue des bonnes femmes, dans d'autres rues également. Concernant l'intervention de Madame Cordisco par rapport à la transparence du budget, Monsieur Devin souligne que les chiffres, c'est rude et la politique, encore plus. Concernant l'intervention de Madame Philippe, il atteste, qu'en effet, il y a moins de rentrées au marché. Il souligne que sous la législature précédente, Madame Leroy en était l'Echevine, on a perdu 39 % par rapport aux

maraîchers, c'est un secteur qui éprouve des difficultés profondes. Une réflexion a été entamée, il y a eu une consultation de l'ensemble des maraîchers. Une bonne nouvelle cependant, il y a eu de nouveaux abonnements la semaine passée. Monsieur Devin précise, qu'en tout cas, ce n'est pas le prix qui rebute : on parle de 8 euros pour 10 mètres carrés. En ce qui concerne la question de Madame Philippe, Monsieur Devin cède la parole à Madame la Directrice financière.

Madame Robaye précise que l'article pour le marché, donc le 36601, c'est vraiment les maraîchers. L'article 36614, c'est pour les redevances sur les occupations diverses de la voie publique, donc, dès que l'on fait des travaux, que l'on occupe la voie publique par un échafaudage, que l'on demande une police administrative pour occuper une partie de la voie publique, c'est pour un laps de temps et cela a un coût en fonction aussi du mètre carré. Enfin, un plus petit montant pour les installations occasionnelles, c'est, en effet, les ventes de muguet, les installations occasionnelles au carnaval donc là, c'est plus rare, voilà la différence.

Madame Leroy intervient en disant qu'elle a bien compris que pour tous les nouveaux projets, la Ville attend des subsides, qui sont, soit sur la table, soit, ne le sont pas encore mais c'est en attente de l'argent des autres pour financer les projets. Madame Leroy demande alors quel serait le plan B si jamais ces subsides ne venaient pas. Elle se dit attendre que le groupe PS prenne ses responsabilités en tant que pouvoir communal. Quant à Monsieur Van Houter et la transition énergétique, elle a bien entendu les 2 exemples, mais Madame Leroy parle de communauté d'énergie et, à ce niveau-là, il n'y a pas de projet véritable.

Monsieur Devin rappelle à Madame Leroy qu'ils ont été en majorité ensemble pendant dix-huit ans, qu'elle a été à côté de lui pendant six ans. La force de la Ville de Binche, c'est aussi sa capacité à aller chercher des subsides. Il y a toujours un tiers de subsides, un tiers d'emprunt, un tiers de parts propres. Monsieur Devin demande à Madame Leroy si elle croit que les villes et communes développent leur projet sans aucun subside. Pour sa part, il pense que non. Il lui demande donc ne pas en vouloir au groupe PS, non seulement de réaliser de bons dossiers et puis de les défendre et d'espérer avoir des subsides.

Qu'elle n'en veuille pas au groupe PS quand on en obtient, comme pour le site des Académies, à hauteur de 12,6 millions d'euros et de pouvoir alors mettre le complément. C'est un subside important. Depuis 18 ans, la Ville a reçu moult subsides et nous nous en sommes tous réjouis. Il se fait que dans le système institutionnel belge, la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les matières personnalisables, octroie des subsides, la région wallonne, pour les infrastructures, octroie des subsides, le Fédéral octroie des dotations au CPAS, à la Police, avec un complément des villes et communes. Monsieur Devin demande à Madame Leroy si elle est en train de nous annoncer que la Ville de Binche n'aura plus aucun subside ou quand la ville de Binche a un subside, elle ne peut pas l'exploiter ?

Madame Leroy lui répond qu'il a vu les lignes budgétaires du budget wallon, qu'il connaît très bien la situation économique wallonne, et qu'il sait pertinemment bien que l'argent, on ne saura plus le distribuer. Elle lui demande donc de prendre ses responsabilités et voir à long terme, avoir peut-être un autre plan d'investissement que d'attendre l'argent des autres qui n'est peut-être plus à disposition comme ça l'était auparavant.

Monsieur Devin répond à Madame Leroy que l'argent des autres, c'est aussi le nôtre et ajoute que des investissements, il en faut.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON

Abstentions: 3

Judith Philippe, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

6. Budget de la Régie foncière communale - Exercice 2025

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie foncière communale pour l'exercice 2025. Celui-ci présente un solde de :

- Recettes: 2.213.377,80 €;
- Dépenses: 2.213.377,80 €.
- Soit un budget en équilibre.

Accord à l'unanimité

7. Budget communal de l'exercice 2025 - Fixation des petits investissements

Le Conseil communal est invité à fixer à 15.000 € maximum par marché et à 2.500 € maximum par unité de bien, les montants limites pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2025, pour de petits investissements. Ces montants s'entendent hors TVA.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

8. Projet coût vérité budget 2025 - FEDEM

Le Conseil communal est invité à valider le projet du budget du coût vérité 2025

Pour: 28

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON

Abstentions: 2

Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

9. Impositions communales - 040/363-03 - Règlement taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025.

Monsieur Deghorain intervient par rapport au règlement de la taxe communale et stipule qu'il n'a rien vu concernant les doubles taxations, parfois même de triple taxation et demande si cela a bien été pris en compte.

Monsieur Lecocq souhaite expliquer la raison pour laquelle le PTB a voté contre le système du coût vérité. Par principe, ils sont contre le coût vérité et donc c'est pour ça qu'ils justifient leur continuité, leur logique aussi au conseil communal. C'est une bataille qu'ils ont menée au Parlement wallon et qu'ils vont continuer à mener. Il invite le MR et les Engagés à essayer de voir si on ne peut pas bouger justement les lignes. A Bruxelles, cela a été possible. Ils ont une autre vision du coût vérité qu'en région wallonne. Et donc voilà pourquoi on vote contre. Monsieur Lecocq émet également une remarque par rapport à La

Louvière où, récemment, ils ont pu réintroduire un rouleau de sac gratuit par an. Il y a eu un mécanisme avec un fond de réserve d'Hygea et souhaite savoir si c'est possible aussi pour Binche. Monsieur Lecocq n'aime pas le mot gratuit, mais c'est un système de solidarité.

Monsieur Devin répond à Monsieur Deghorain qu'il n'y a pas de double taxation, le système n'est pas celui-là. Monsieur Devin cède la parole à Madame la Directrice financière afin qu'elle puisse donner l'explication.

Madame Robaye explique que sont repris à la taxation, à la fois les personnes physiques, les sociétés. Dans les sociétés, il faut distinguer deux choses : il y a le siège social et il y a les unités d'entreprise. Si la Ville se borne à taxer le siège social, il y a toute une série de grandes enseignes qui vont passer outre cette taxe alors qu'elles ont bon nombre d'employés, bon nombre de déchets, et donc il convient de les taxer comme une entreprise binchoise ayant son siège social à Binche. Madame Robaye prend le cas d'une indépendante qui a son commerce en bas de chez elle. Elle habite à son domicile et son commerce est situé à son domicile. Elle ne payera qu'une seule taxe : la taxe entreprise. C'est un choix qui a été fait. Tout en sachant qu'une taxe entreprise peut être déduite fiscalement alors qu'un ménage ne peut pas déduire sa taxe déchets de sa déclaration fiscale donc c'est pour ça qu'on a opéré ce choix et on laisse de cette façon une latitude à l'entreprise. Pour un siège social et une unité d'établissement, Madame Robaye reprend le même exemple d'une coiffeuse, la même personne, elle a son siège social chez elle, mais elle a son salon de coiffure dans la rue de Robiano, par exemple, et peut-être qu'elle a même un autre salon de coiffure à Leval ou à Ressaix. On parle alors d'unités d'établissement. Il y a donc plusieurs unités d'établissement, avec des employés, parce qu'on imagine que pour tenir ces salons de coiffure, elle emploie des personnes. Donc, dans ce cas, c'est un numéro d'entreprise avec plusieurs unités d'établissement et elle aura bien trois taxes parce que ce n'est pas le même endroit, ce n'est pas le même domicile. C'est de cette façon qu'est confectionné le règlement-taxe. Il faut savoir qu'on ne peut pas faire de discrimination, on ne pourrait donc pas dire que si le siège social n'est pas sur Binche, à ce moment-là, c'est l'unité d'entreprise qui paye, ça, ce n'est pas possible. Au niveau de la Région Wallonne, on se ferait recalculer zéro discrimination au niveau des règlements de taxes. Chaque année, la Ville enrôle 16 000 ménages. On se base sur des données de la banque Carrefour

pour les sociétés parce qu'on ne peut pas aller recenser une par une les sociétés. Les ménages, c'est facile puisqu'ils sont domiciliés. Parfois, certaines personnes ne ferment pas leur numéro, leur unité d'établissement, quand ils arrêtent leur activité. Il faut savoir qu'à ce moment-là, elles reviennent vers notre service. On leur donne toujours la marche à suivre. Et donc, dès que la BCE le fait de manière rétroactive, à chaque fois, on rembourse ou en tout cas, on annule la taxe. Le service reçoit, en effet, au moment où on lance la taxe immondicie bon nombre d'appels et par exemple sur l'exercice 2024, le service a reçu 5 réclamations sur 16 000 ménages enrôlés. Mais si, bien sûr, l'erreur est humaine, si le service a fait une erreur, on invite les personnes qui s'estiment lésées par rapport à ça, à nous contacter et on analysera le dossier, mais la règle est celle-là.

Monsieur Urbain intervient et donne deux exemples très concrets. Effectivement, il peut y avoir double ou triple taxation si l'unité d'établissement n'est pas au même endroit que le siège social de la société, et donc si on est binchois, qu'on a son unité d'établissement à un autre endroit que son siège social, on a double, triple peine parce qu'effectivement, on a fait le choix d'avoir son siège social et son établissement sur Binche. Donc, il estime que c'est beaucoup moins avantageux pour un binchois qui a ces deux unités d'établissement sur Binche, que pour une société internationale qui aurait uniquement son unité d'établissement sur Binche, et pas son siège social. Elle ne sera taxée qu'une fois. Ensuite, il cite encore un autre exemple où on peut aussi être en « double peine » : un professeur, il donne des cours du soir. Il a la décence de s'inscrire en registre d'activité complémentaire et donc de déclarer ses revenus. Alors s'il déclare ses revenus, il a un registre de commerce comme indépendant en temps complémentaire, et donc, il va être taxé comme un commerce, alors que finalement, il est professeur, il donne des cours du soir. Il ne génère aucuns déchets en plus. Et donc dans ce cas de figure-là, c'est en effet déductible, mais pour déduire, il faut d'abord gagner un peu d'argent. Donc la personne qui a la décence de déclarer ses revenus, au lieu de ne pas les déclarer comme certains le font, elle se prend en plus la pénalité, c'est-à-dire qu'elle a une taxe plus élevée, même s'il répète, qu'en effet, on peut la déduire, mais pour ça, il faut avoir des revenus plus conséquents. Ce sont des éléments qui, pour sa part, devraient être discutés dans le futur pour voir comment on

peut améliorer ça.

Monsieur Devin intervient et souligne que lorsque l'on est indépendant, entrepreneur, on peut la déduire. Il veut vraiment clarifier le fait que quand on est à son domicile, on ne paye pas deux taxes, c'est bien une seule qui est prélevée. Ensuite, Monsieur Devin annonce qu'Hygea va malaxer tout ça. Ils vont avoir une réflexion, la Ville y contribuera d'ailleurs. Il souligne aussi, dans le point qui est présenté aujourd'hui, comme l'année passée, comme il y a 2 ans, que la taxe est diminuée de 10 euros et de 20 euros en fonction des ménages parce que la Ville ne distribue pas de sacs gratuits. Tous les ans, on le dit, on l'informe, le budget passe. Pour Monsieur Devin, c'est un bon traitement de l'argent public et la Ville pourra s'en expliquer le cas échéant. Par rapport aux propos de Monsieur Lecoq concernant la Ville de La Louvière, Monsieur Devin souligne que c'est l'année où ils changent de schéma de collecte et que l'on reparlera de la taxe poubelle à la Louvière. Quand la Ville de Binche a commencé son nouveau schéma de collecte, il rappelle que l'on a connu des difficultés la première année, cela n'arrêtait pas, chaque semaine, c'était des rouspétances.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

Contre: 2

Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

Abstentions: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON

JURIDIQUE

10. Modification du règlement communal en matière de délinquance environnementale - Décision

Suite à l'évolution législative en matière de déchets, de circularité des matières et de propreté publique, le Conseil communal est invité à modifier le règlement communal en matière de délinquance environnementale adopté en séance du 29 septembre 2022.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

11. Subsidies 2025 - Demande d'agr ation - D cision

Le Conseil communal est invit   se prononcer sur la demande d'agr ation pour l'ann  e 2025 de l'association " ASBL ORDRE DE MARIE DE HONGRIE"

Monsieur Devin souligne que dans l'assembl  e, ils sont quelques membres    faire partie du Conseil d'administration et se demande donc s'ils ne doivent pas sortir puisque l'ASBL re  oit un subside. Monsieur Devin demande    Monsieur Somers de d  cider de cela et, s'ils ne doivent pas sortir, d'en expliquer la raison.

Monsieur Somers explique que dans ce point, l'assembl  e doit se prononcer sur l'agr ation. Quand l'ASBL aura l'agr ation, elle n'aura pas encore un sou de la ville de Binche et il n'y a d  s lors pas d'int  r  t financier qui est li      ce point. C'est la capacit      recevoir un subside, mais la d  cision d'octroi du subside en tant que tel ne d  pend pas de cette d  cision    prendre ici, mais plut  t d'une d  cision qui sera cons  cutive et qui rel  vera du coll  ge communal. Il esp  re alors que l'on pourra compter assez de voix qui seront susceptibles d'  tre   mises et consid  rant le nombre de membres de cette ASBL au sein du coll  ge communal, il se trouvera alors qu'uniquement les membres de l'organe d'administration et non pas les membres qui sont uniquement    l'AG, seront interdits de vote, devront s'abstenir sur ce point. On peut penser qu'alors une d  cision pourra   tre prise par le coll  ge communal. Tout le monde peut donc voter sur ce point qui concerne l'agr ation en Conseil.

Accord    l'unanimit  

REGIE FONCIERE

12. Travaux de r  fection de l'  gouttage - projet d'acte.

Dans le cadre des travaux de r  fection de l'  gouttage de la rue Albert 1er    Leval-Trahegnies, le Conseil communal est invit   approuver le projet d'acte relatif    vente des emprises en pleine propri  t   cadastr  es section A n   79 H3 et 139 D4 ayant re  u l'identifiant pr  alable suivant : section A n   79 D6 P0000 et 139 F4 P0000.

Accord    l'unanimit  

13. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 4ème trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 4^{ème} trimestre 2024, en date du 31 Décembre 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 477.135,50 €.

Prise de connaissance

14. Zoning motors - Acte d'échange - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte d'échange des parcelles sises rue Zéphirin Fontaine n° 50-70 à 7130 Binche cadastrées section D n° 45T3 pie (n° parcellaire réservé D n° 263B P0000) et section D n° 49G pie (n° parcellaire réservé D n° 263 A P0000).

Accord à l'unanimité

15. Aliénation de parcelles de terrain sises rue Arsène Souris n° 5 à Leval-Trahegnies cadastrées section B n° 575g22 et 575e22.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'aliénation des parcelles cadastrées section B n° 575g22 et 575e22 sises rue Arsène Souris n° 5 à 7134 Binche (Leval).

Accord à l'unanimité

16. Mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne maison communale de Leval au profit du CPAS - Approbation de l'avenant à la convention.

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant à la convention d'occupation précaire de l'ancienne conciergerie ainsi que d'une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne maison communale de Leval sis rue S. Allende n° 51 - 53 à Binche (Leval) par la mise à disposition d'un local supplémentaire au profit du CPAS.

Accord à l'unanimité

ASBL

17. ASBL ALE - Désignation de 7 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'ALE

Le Conseil communal est invité à désigner 7 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l' ASBL ALE.

Désignation de :
Mr Kevin VAN HOUTER (PS)
Mr Luc FLEURUS (PS)
Mme Roxane GROETEMBRIL (PS)

Mme Daisy KEGELART (PS)
Mme Fany BOUDART (PS)
Mr Jean-François MALENGRET (MR-CI)
Mr Stéphane SPORCQ (MR-CI)

18. ASBL Antenne Centre - Représentants de la Ville de Binche à l'Assemblée générale - Modifications

Suite au courrier transmis par l'ASBL Antenne Centre le 31 janvier 2025 faisant référence au calcul de la clé d'Hondt appliquée à l'ensemble des communes associées et aux statuts de l'ASBL, le Conseil communal est invité à modifier sa décision du 21 janvier 2025 de désigner ses 4 représentants à l'Assemblée générale comme suit :

- retrait de la désignation du représentant PTB, Monsieur Stéphane Aprile
- désignation d'un représentant MR en lieu et place

Monsieur Devin explique que, lors de la séance passée, concernant les désignations pour ce point, il y a eu une erreur : il y avait quatre représentants à proposer et nous avons indiqué deux représentants PS et deux représentants MR.

Monsieur Somers explique qu'un représentant MR et un représentant PTB avaient été désignés. Il se trouve qu'Antenne Centre a apporté une précision, ce sont deux représentants MR-CI pour Binche qui doivent être désignés. Donc le représentant qui a été désigné par le PTB doit être remplacé par un représentant du MR-CI.

Monsieur Devin rappelle donc que pour le PS, il y a Monsieur Jean-Luc Fayt et Monsieur Mario Tilmant, pour le MR-CI, c'est Monsieur Steve Clara qui n'est pas présent aujourd'hui et pour le PTB c'est Monsieur Stéphane April et donc est proposé en lieu et place Monsieur Bruno Bernardi.

Désignation de Mr Bruno Bernardi

PREVENTION

19. Prolongation du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention pour l'année 2025 - Décision.

Le 20 décembre 2024, le Conseil des Ministres a pris la décision de prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention jusqu'à ce 31 décembre 2025. Les modalités pratiques sont précisées dans l'arrêté ministériel du 20 décembre 2024. Le Conseil communal est invité à marquer son accord

sur la prolongation et sur la non-modification du plan stratégique de sécurité et de prévention et la prolongation de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2025.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

20. Subvention Région wallonne - Maintien de deux agents constatateurs communaux à temps plein - Décision 2025

Le Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement a élaboré une nouvelle procédure d'octroi et de liquidation des subventions visant à soutenir l'engagement ou le maintien de l'engagement d'agents constatateurs en matière environnementale [Subvention visée aux articles D.151 et R.107 du livre 1er du Code de l'environnement tel qu'en vigueur à partir du 1er juillet 2022].

Afin d'obtenir la subvention précitée, le Conseil communal est invité à décider du maintien en fonction de deux agents constatateurs à temps plein durant l'année 2025.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

21. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Année scolaire 2024-2025 – Calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°25, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2024/2025.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

22. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2024-2025 - Avenant à la convention de mise à disposition d'un local

Le Conseil communal est invité à adopter l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local.

Accord à l'unanimité

23. Enseignement de Promotion sociale - Année scolaire 2024/2025 - Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale du CPEONS

Le Conseil communal est invité à statuer sur la désignation d'un membre représentant le pouvoir organisateur au sein de l'ASBL CPEONS pour le Conseil d'administration et un représentant de l'Assemblée Générale.

Accord à l'unanimité

MOBILITE

24. Mobilité - Règlement complémentaire au Code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval-Trahegnies, rue Madeleine, 10.

Accord à l'unanimité

25. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la Rue de Buvrinnes, face au n°95.

Accord à l'unanimité

26. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, à la Chaussée Brunehault, face au n°239.

Accord à l'unanimité

27. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Peronnes-lez-Binche, à la rue Alphonse Gravis, face au n°148.

Accord à l'unanimité

ACCUEIL TEMPS LIBRES

28. ATL - Commission Communale de l'Accueil (CCA) - Renouvellement - Désignation des représentants suppléants de la commune (composante 1)

Le Conseil communal est invité à désigner les membres suppléants de la composante 1 de la Commission Communale de l'Accueil.

Il est procédé au vote par bulletin secret

Désignation de :

Mr Jacques GOSSUIN (PS)

Mme Roxane GROETEMBRIL (PS)

Mme LEROY (MR-CI)

SPORTS ET JEUNESSE

29. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs de l'année 2025 - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche durant l'année 2025, le Service des Sports sollicite l'octroi d'une provision de trésorerie pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement.

Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

30. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 21 janvier 2025.

Concernant le Conseil communal du 21 janvier dernier, Monsieur Devin souhaite répondre à Monsieur Lecoq qui demandait ce qu'il en était des impacts des décisions : impacts chiffrés pour la ville de Binche, vision prise par le gouvernement régional : 297 000 euros à l'heure actuelle de ce que l'on connaît. Non-indexation de l'enveloppe à payer : 128 000 euros. Le fonds des communes, suppression du pourcent au-delà de l'indexation : 144 000 euros. Non-reconduction du subside lié à l'emploi du conseiller en rénovation urbaine : 25 000 euros. Estimation pour le CPAS de la ville de Binche, l'impact : entre 1 million et 1 million neuf. Monsieur Devin souligne qu'il ne peut pas donner un chiffre aujourd'hui de manière précise sur lequel on va s'engager, on verra ce qu'il en est. Monsieur Devin répond ensuite à la question de Monsieur Rombaudo

par rapport aux feux d'artifice. L'artificier a été interrogé et il a répondu que, très clairement, la configuration de Binche ne convient pas aux tirs de feu à bruit contenu. Cela ne peut monter qu'entre 12 et 20 mètres et le prix est multiplié par quatre, cinq, voire six. Le tir de feu à Binche revient à 15.000 euros. De toute façon, à 12 mètres, on ne va pas tirer de la Grand Place le feu d'artifice au milieu, avec tout le monde autour, et donc la configuration ne s'y prête pas. Il nous précise, en plus, qu'il y a très peu de villes qui le font. C'est toujours l'exemple de Namur qui est donné. Mais Namur tire au niveau de la citadelle et, on le voit, le rapport n'est pas élogieux quant au rendu malgré un pas de tir bien adapté.

Accord à l'unanimité

POINTS COMPLEMENTAIRES

31. Instauration du chèque sport et culture Binche

Demande d'instauration d'un chèque sport et culture au bénéfice des citoyens binchois.

Monsieur Lecocq souhaite s'exprimer par rapport à sa demande d'ajout de point complémentaire. Il déclare que ce point relatif aux chèques sport et Culture pour la jeunesse tient fort à cœur au PTB. C'était un point dans la campagne qu'ils avaient trouvé et que le groupe PS partageait aussi. Monsieur Lecocq le revoit aussi dans la DPC et aussi dans le budget. Le PTB veut vraiment s'inscrire dans cette démarche parce que c'est quelque chose qu'ils trouvent essentiel. Le sport est émancipatoire et permet aussi le lien ainsi que la culture parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui ont des difficultés pour pouvoir accéder au sport. Les abonnements sont de plus en plus chers, au football et autres. C'est donc un petit coup de pouce qui peut s'additionner en plus de certaines autres aides comme la mutuelle par exemple et donc le PTB s'inscrit vraiment dans ce sens. Ils souhaitent donc en voir les modalités pratiques, les modalités d'octroi. Monsieur Lecocq indique que leur point reprend tout cela, tous les critères comme l'âge, par exemple, le montant aussi, si on arrive vers un 50 euros qui existe déjà dans d'autres communes, ce serait déjà un premier pas qui pourrait peut-être permettre un jour d'aller plus loin.

Monsieur Devin remercie Monsieur Lecoq pour son point en ajoutant que le PS est dans cette dynamique-là, qu'ils sont engagés par rapport au sport. Pour la culture, il y a une réflexion en cours, en soulignant que ce n'est déjà pas partagé par tout un chacun. Le point sur le règlement par rapport au Binche chèque et

au chèque sport sera présenté très rapidement en Conseil communal pour en débattre.

Madame Leroy intervient par rapport à la proposition de délibération que le PTB a soumise, où il traitait le MR-CI de casseurs. Elle tient à rappeler que les casseurs, en tout cas le 13 février, ce n'était quand même pas le MR ; c'est véritablement les militants qui sont venus casser devant le parti. Ensuite, elle souligne que le PTB demande une évaluation au Parti socialiste, une évaluation que le PTB ne sait pas faire lui-même. Pour terminer, Madame Leroy parle du chèque sports jusqu'à 26 ans, le groupe MR-CI l'a évalué, cela reviendrait à 300 000 euros.

Monsieur Lecoq réplique que, tout d'abord, le 13 février, la première violence, ce sont les mesures que le gouvernement de Bart de Wever et de Georges-Louis Bouchez font envers la classe travailleuse que le MR-Ci prétend défendre. C'est la première violence sociale. Deuxièmement, c'est un droit que celui de manifester, n'en déplaît au MR. En ce qui concerne l'estimation, le PTB la connaît. Ils ont même calculé le taux moyen et le nombre de jeunes dans la commune qui font du sport, il y en a plus ou moins 4100 sur la tranche d'âge et cela pourrait coûter à peu près 210 000 euros. Donc, en effet, le PTB a soulevé ce point-là, mais ils s'en remettent auprès du Collège parce qu'ils veulent s'associer positivement à ce point-là et pas destructeur ou casseur comme on peut associer la participation du MR au gouvernement.

Monsieur Devin conclût en mentionnant que le point complémentaire est reporté.

Ce point est reporté

DIVERS

Monsieur Urbain souhaite intervenir par rapport aux nombreux articles de presse et publication sur les réseaux sociaux concernant la RUS Binche. Il a pris le temps de s'informer en profondeur sur la situation et les tensions qui

semblent diviser le club. A son plus grand étonnement, il a recueilli plus d'une centaine de témoignages, anciens administrateurs, sponsors, joueurs, parents de l'école des jeunes, formateurs, bénévoles. Il ressort des éléments particulièrement préoccupants quant à la gestion du club, notamment en ce qui concerne le fonctionnement général du club, la gestion des équipes de jeunes, l'utilisation des cotisations et la gestion financière, l'organisation interne et le respect des obligations légales. Monsieur Urbain précise qu'il ne lui appartient pas de confirmer ou d'infirmer les faits qui circulent. Toutefois, si les éléments venaient à être avérés, nous pourrions être face à des pratiques financières opaques, paiements non déclarés, transactions en espèces sans traçabilité, rémunération de dirigeants non officiels. Bien que la RUSB soit une ASBL privée, son inquiétude en tant que conseiller communal est légitime. En effet, on l'a évoqué aujourd'hui, le club bénéficie d'un soutien conséquent de la Ville, notamment par la mise à disposition gratuite d'infrastructures communales dans lesquelles des investissements significatifs ont été réalisés et devront encore l'être à l'avenir. Si la ville continue à investir dans ces infrastructures, il est impératif de s'assurer que l'ASBL qui les gère fonctionne de manière saine et transparente. D'autant plus si les missions essentielles du club, comme la formation des jeunes ne sont plus assurées de manière optimale. Monsieur Urbain souhaite que la Ville prenne ce problème à bras-le-corps. Son intervention ne vise en aucun cas à jeter l'opprobre sur le club ou sur ses dirigeants, elle a pour unique objectif d'améliorer la situation de manière constructive dans l'intérêt prioritaire des jeunes sportifs. Le sport avant tout. La Ville de Binche, même face à une ASBL privée, se doit d'exercer un droit de regard sur la gestion, les finances et l'organisation d'un de ses plus grands clubs sportifs. Monsieur Urbain propose donc des demandes concrètes. Il stipule que le club est tenu de fournir chaque année un rapport d'activité à la Ville de Binche, rien que par le fait qu'il reçoit des subsides communaux. Monsieur Urbain se demande si ces rapports ont été bien analysés par le service des sports afin de vérifier l'usage de ces subsides communaux directs ou indirects. Monsieur Urbain souhaiterait pouvoir disposer, pour un prochain Conseil communal, d'un état des dépenses supporté par la ville, un cadastre complet des frais pris en charge par la Ville de Binche pour la RUS Binche, incluant électricité, gaz, charges diverses, montant total des investissements réalisés par la commune au cours des six dernières années. Monsieur Urbain souhaiterait qu'une réunion avec la direction du club et Madame Alongi soit organisée rapidement afin de faire le point avec eux ainsi qu'un audit indépendant pour protéger la ville et ses investissements. Donc, dans une démarche de saine

gestion et face aux rumeurs persistantes, il estime qu'il serait judicieux que la Ville invite amicalement le club à faire examiner ses comptes par un réviseur d'entreprises indépendant. De plus, vérifier si les comptes ont bien été déposés et publiés chaque année, comme l'exige la loi. Après de brèves recherches, Monsieur Urbain nous informe que la dernière publication officielle au moniteur date de 2022 et celle d'avant de 2020 et elle ne concernait que des démissions d'administrateurs. Il souligne que, certes, la responsabilité légale de ces démarches appartient au club lui-même, et pas à la Ville, mais la Ville reste propriétaire des infrastructures et, en cas de faillite de l'ASBL, la RUSB serait contrainte de redescendre en division inférieure. Les investissements réalisés, comme la mise aux normes de l'éclairage pour la D1, risqueraient de n'avoir servi à rien, en tout cas sur le court terme. Mais au-delà des finances et des infrastructures, le véritable souci de Monsieur Urbain concerne les centaines de jeunes qui jouent là-bas, des bénévoles, des parents et des entraîneurs passionnés qui consacrent du temps et de l'énergie à ce club. Le club ne doit en aucun cas pâtir d'une gestion déficiente, car au-delà de la simple pratique sportive, le sport est une véritable école de la vie, tout aussi fondamentale que la formation scolaire. Avant de clôturer cette interprétation, Monsieur Urbain souhaite associer, parce qu'il a eu des contacts à peu près avec tout le monde et, de tous bords politiques, sa collègue Judith Philippe d'Ensemble pour Binche à cette demande. Elle partage la même préoccupation que lui sur cette intervention et sur l'avenir de la RUSB. Enfin, Monsieur Urbain ne doute pas que la majorité actuelle dispose d'informations précises et actualisées sur la situation du club, il ajoute qu'il est difficile d'ignorer que le président actuel du club était jusqu'il n'y a pas longtemps candidat sur la liste socialiste. Il imagine donc que le groupe PS a encore des contacts avec lui. Il y a donc toute une série de choses qui méritent réflexion et il pense que ce serait une bonne chose de pouvoir tirer les choses au clair par rapport à ça.

Monsieur Deghorain souhaiterait avoir des précisions par rapport aux incendies qui ont été boutés depuis quelques années dans des bâtiments abandonnés ou délaissés : les Récollets, l'Oasis, les voitures devant la cure, au parc communal en juin et à présent, l'ancien château des Soeurs Noires. Des enquêtes sont faites mais on n'a toujours aucune information par rapport à ce problème. Il y a donc un grave problème avec des personnes qui se prennent à ce petit jeu à bouter le feu à gauche et à droite. Cela continue et on n'a pas de réponse.

Monsieur Deghorain sait qu'on ne va pas divulguer des choses ici en public, mais, il souhaiterait qu'on rassure un peu la population par rapport à cette problématique.

Monsieur Lecocq intervient par rapport au plan d'éclairage prévu dans le budget. Il souhaite attirer l'attention par rapport à la place de Leval. Il fait sombre et de plus, prochainement, un bancontact y sera installé. Monsieur Lecoq aimerait que l'on pense à améliorer l'éclairage sur la place de Leval pour la sécurité, quand les gens doivent se garer.

Madame Romani intervient par rapport à la rue d'Haine. Il y a eu une grande mobilisation il y a quelques années pour refaire la route et les riverains en avaient été très contents mais, à ce moment-là, la question avait été posée pour ceux qui vont trop vite. Il y avait des plans de mobilité et de vitesse. Apparemment, à ce moment-là, on leur a dit que c'était en cours mais il n'y a toujours rien, toujours aucune réponse par rapport à ça. Les riverains se demandent si c'est toujours l'actualité ; si quelque chose est prévu pour la vitesse excessive dans cette rue.

Madame Philippe revient sur une interpellation de Monsieur Calvagna par rapport à la rue du Fonteni à Péronnes ; il signalait qu'il y avait des fossés qui n'étaient pas entretenus et se plaignait d'une prestation peu adéquate d'Hygea dans leur rue. Madame Philippe se souvient que Monsieur Devin s'était rendu sur place, qu'il avait dit qu'il y retournerait et qu'une note serait rédigée à l'attention d'Hygea. Madame Philippe est passée dans la rue, les sacs bleus et mokas n'avaient pas été relevés et il y avait encore des déchets sauvages. Elle souhaite donc savoir quel a été le suivi par rapport à cette problématique. Madame Philippe a une autre question par rapport à la situation de l'hôtel des Remparts. Monsieur Devin sait que c'est un dossier qui lui tenait à coeur. Donc en février, il y a presque un an, Madame Philippe a souhaité connaître l'évolution du dossier relatif à cet hôtel, dossier sur lequel son groupe a toujours marqué leur accord sur les procédures que la Ville mettait en place. A l'époque, Monsieur Devin avait répondu ne pas être en possession d'une évaluation de la

part du Comité d'Acquisition. Sa question est donc de savoir si, actuellement, la Ville est en possession d'une réponse du Comité d'Acquisition et où en sont les négociations avec le propriétaire.

Monsieur Devin remercie Monsieur Urbain pour sa question concernant la RUSB. Il lui fait remarquer qu'il ne s'est pas exprimé sur Facebook ni dans la presse par rapport à cela. Il reprend alors l'ordre des faits. Lundi, Madame Alongi lui a fait part de remontées de parents insatisfaits et a mis en évidence qu'une grève serait déclenchée au niveau des formateurs. Monsieur Devin connaît effectivement bien la direction mais, il n'est pas dans le club de football de Binche et la Ville non plus. Ce qui existe, c'est une convention entre la RUSB et la ville. La Ville est donc tenue, au moins de deux manières et la première, c'est par rapport à cette convention qui demande très simplement finalement au club à mettre en oeuvre une dynamique sportive, une politique sportive, des entraînements, des matchs. La deuxième chose, c'est par rapport aux subsides. Monsieur Devin indique qu'il ne peut pas arriver à ce que Monsieur Urbain demande, contrairement à certaines associations comme le Théâtre, comme le Musée, comme l'Office du tourisme, où on peut intervenir. Nous avons nous-mêmes des administrateurs et le montant de la dotation est tel que rapport doit être fait. Pour la RUSB, la Ville de Binche octroie un subside de 1 900 euros. Monsieur Devin et Madame Alongi ont donc pris contact avec la direction qui a répondu qu'elle allait faire un communiqué via un post Facebook, que chacun a pu lire. Dans la foulée, il y a eu un retour de l'école des jeunes de la RUSB aussi via Facebook. D'un côté, Monsieur Devin lit que les formateurs prennent les enfants en otage et de l'autre côté il lit que c'est scandaleux, il y a une rupture de confiance. Monsieur Devin a pris ses renseignements auprès de la direction pour leur demander ce qu'il en était de la situation et a obtenu certains éléments d'information. Il a ensuite pris contact avec un support historique de la RUSB, un monsieur que chacun connaît, qui est respectable. Cette personne lui a expliqué la situation et lui a dit qu'il fallait arrêter l'hémorragie. Par la suite, Monsieur Devin a donc rencontré deux ou trois représentants des parents ainsi que des formateurs. Mardi 18 février, il a pu recevoir deux supports historiques du club, le Président de l'Ecole des jeunes, un représentant des parents, deux responsables de l'école de jeunes, deux formateurs, Monsieur le Directeur général, Madame l'Echevine des Sports, Monsieur le Président du CPAS qui connaît particulièrement bien le football, ainsi que Monsieur le Directeur de cabinet. Ce que Monsieur Devin en a retenu, c'est qu'il y avait une

rupture de confiance, c'est qu'il y avait un transfert d'argent entre les différents pôles du club, il n'y avait qu'une seule caisse mais finalement quelquefois des activités étaient réalisées pour les enfants et cet argent partait par ailleurs. Monsieur Devin a donc appelé la direction et a communiqué ce qu'il avait entendu. Par la suite, il a demandé à ce support historique de la RUSB d'aller voir la direction avec les propositions qui sont mises sur la table, avec un représentant des parents, deux responsables principaux plus deux formateurs et des propositions qui émanaient pour voir si la direction pouvait les envisager. Cette personne a obtenu un rendez-vous, une réunion a eu lieu hier soir et donc la direction a accepté plusieurs éléments. Parmi ceux-ci, c'est le paiement immédiat du mois de décembre. On entend qu'il y a trois semaines de retard. Monsieur Devin dit que, par exemple, janvier, est payé le troisième jeudi du mois de février. Et donc quand on dit qu'ils sont en retard, que décembre n'avait pas été payé, certains parlent aussi de novembre, mais donc décembre a été payé aujourd'hui. Cela veut dire que janvier n'est pas payé et que ça devait être payé le troisième jeudi du mois de février. Monsieur Devin souligne que les montants qui lui sont donnés d'un côté et de l'autre ne sont pas les mêmes. Monsieur Devin s'est donc exprimé auprès de la personne qui s'appelle lui-même le facilitateur, qui souhaite stopper l'hémorragie, qui a les capacités de faire avancer les choses et de faire en sorte de pouvoir procéder au remboursement du retard de paiement le plus rapidement possible. Monsieur Devin déclare qu'on lui a garanti que pour décembre, l'argent a été versé aujourd'hui. La deuxième chose c'est qu'ils attendent une recette liée à un événement important de la ville de Binche, il y en a beaucoup mais il y en a quand même un qui est plus important qui permettra d'aider le club. Ils parlent également d'un autre financement de l'école de jeunes par les activités propres de l'Ecole de jeunes. Quand, finalement, on explique à Monsieur Devin qu'avec les cotisations des jeunes, il manque 40 000 euros, avec des activités qui se passent là-bas toutes les semaines, cela doit pouvoir se faire. Monsieur Devin pense que ce qui a été particulièrement choquant, c'est que pour l'organisation d'une activité, on a quelque part pris la recette pour alimenter peut-être le paiement d'autres. Monsieur Devin dit que son focus, c'est essentiellement sur le magasin. La vitrine, c'est l'équipe première. Les résultats qu'on voit dans les journaux, c'est les jeunes, c'est l'équipe première. Mais, le magasin, c'est ce qu'il y a de plus important. Ce qui a été exprimé par le facilitateur c'est de dire, en premier lieu, il faut arrêter l'hémorragie, ensuite, il faut sauver l'école de jeunes parce qu'ils expliquent qu'ils sont en train de préparer aujourd'hui la saison prochaine et que, d'un autre côté, on entend que les formateurs ne

reviendraient plus l'année prochaine, ils disent que l'année passée, il y avait un retard de paiement plus tard que cette année-ci mais, finalement, d'année en année, c'est de plus en plus tôt. En tant que parents, vous devez sortir 400 euros et vous vous dites qu'au mois de février, votre enfant n'est pas entraîné. L'enfant, il est attaché à son entraîneur, à son formateur. Ce sont des personnes qui, maintenant, ont des diplômes, des diplômes UEFA. Les personnes que Monsieur Devin a rencontrées sont des personnes intelligentes, pertinentes, réfléchies. Il y a aujourd'hui une opposition très claire entre l'école de jeunes et la direction. Il faut, d'abord, stopper l'hémorragie en versant une partie du retard aux formateurs afin que les entraînements puissent reprendre, ensuite, permettre une alimentation de la caisse des jeunes pour payer les formateurs d'une autre manière et enfin, envisager l'avenir différemment. Monsieur Devin précise qu'à ce niveau c'est moins de son ressort. Les formateurs ne veulent pas que le club soit mis en faillite parce que tout le travail qui aurait été opéré par cette équipe, que Monsieur Devin a senti vraiment soudée, c'est de se dire si on dégringole de trois ou quatre divisions, ça n'ira pas parce qu'alors ils vont perdre leur agrément, ils vont perdre leur statut et ils sont en train de monter. Les formateurs ont expliqué leurs derniers résultats avec les demi-finales de Young Cup. Il faut donc faire attention à ne pas tout perdre en quelque sorte. La direction s'est engagée dans ce critère de responsabilité à pouvoir terminer la saison, à pouvoir laisser entrer aussi d'autres personnes dans la réflexion et dans le pilotage. Monsieur Devin pense que le message de l'école de jeunes a été bien entendu. Pour la Ville de Binche, on peut vous dire ce qui a été fourni au club, que ce soit au stade Vachandez, que ce soit au stade Domenico Schena mais, en terme d'argent, c'est 1900 euros par an, le reste, ce sont des infrastructures. Monsieur Devin fait remarquer qu'il ne s'est pas exprimé ni sur Facebook, ni dans la presse. Un élément a juste été donné aux médias parce que la Ville a été contactée par rapport à la chaudière. Monsieur Devin tient à être très clair en la matière : la chaudière a été cassée volontairement. Ce n'est pas un enfant qui a marché sur un élément, ce n'est pas en marchant, en ne faisant pas attention. Pour casser une pièce de cet ordre-là, c'est volontaire, il faut un homme qui aille et qui casse cela. Cela fait réfléchir ; quand la Ville donne comme cela une infrastructure, que vous êtes responsable de clubs, qu'on a la chance d'avoir la gratuité d'occupation, c'est le coup de pouce que la population binchoise dans son ensemble donne, cette gratuité, il faut pouvoir en être responsable. On ne peut pas être responsable de tout mais, il n'empêche sur certains domaines : un remplacement de serrure, un petit ceci, un petit cela, la Ville se demande jusqu'où elle ne responsabiliserait pas le club, les clubs en la

matière. La Ville donne une infrastructure, c'est bien de la retrouver dans un bon état. Par la suite, la Ville a demandé au service des sports de surveiller différentes salles. Mais quand un club occupe lui-même l'ensemble des infrastructures, Monsieur Devin pense que c'est bien de le gérer en bon père de famille. Il ne dit pas que cela n'a pas été le cas ici, mais c'était une réflexion par rapport à des éléments mineurs. Monsieur Devin précise, qu'en aucune manière, s'il a manqué quoi que ce soit ce n'est dû à cette chaudière. Monsieur Devin stipule qu'avec le budget que la Ville a mis, il faut vraiment qu'elle puisse investir. Comme demain, elle doit pouvoir investir par rapport au rugby, par rapport aux guardians, au baseball, comme elle le fait par rapport au centre sportif parce qu'on a hérité de bâtiments industriels vétustes. La Ville en a fait des salles de sport comme elle a fait de cette salle, une salle des fêtes alors que c'était un cinéma mais Monsieur Devin fait constater qu'il n'est pas resté les bras ballants. L'objectif est de sauver l'école de jeunes, que le club puisse terminer la saison même si la Ville n'est pas au sein de la direction mais elle maintient des contacts avec différents intervenants, avec un facilitateur qui est là et qui prend le dossier à bras le corps. Il avait réunion d'ailleurs aujourd'hui. Sur les infrastructures, la Ville souhaite continuer. Concernant la question de Monsieur Deghorain concernant les incendies, Monsieur Devin répond qu'ils sont d'origines diverses. Il n'y a pas les mêmes origines à la terrasse des Remparts, aux Récollets et à l'Arayou ; les origines sont multiples. Il y a des enquêtes en cours. En tout cas, pour la terrasse des Remparts, Monsieur Devin a vu les éléments tout de suite, immédiatement. Sur les Récollets, le procureur du roi dit être dans les derniers travaux. Hier, il était question d'un feu de papier, Monsieur Devin a vu des photos. C'était un feu de papier bouté par quelqu'un qui occupait le site. Monsieur Devin a signé aujourd'hui un arrêté exigeant la mise en sécurité absolue du site parce qu'effectivement, ces bâtiments qui sont comme cela, non pas ouverts, mais accessibles à tout un chacun, ça ne va pas. Et un jour, il se passe quelque chose. Alors soit c'est de manière répétée, comme cela a été le cas aux Pastures, trois fois en quinze jours, soit c'est épisodique. Concernant l'éclairage public, Monsieur Devin dit passer régulièrement sur la place de Leval. Il en prend donc bonne note et laissera Monsieur Van Houter y répondre.

Monsieur Van Houter prend note également pour la Place de Leval, le service énergie ira faire un bilan sur place au niveau de l'éclairage là-bas. Monsieur Van Houter précise que toute l'entité est renouvelée par rapport à l'ancien plan.

L'ancien plan se faisait par quartier et donc quand il y avait une amélioration de l'éclairage, ça se voyait parce que c'était toute une rue d'un coup, alors qu'ici dans le plan actuel, sur les dix années, c'est vraiment un type d'éclairage bien particulier et ils vont du plus énergivore au moins énergivore et donc on n'a pas cet effet masse parce que parfois dans une rue, ils remplacent trois ou quatre points lumineux. L'année d'après, c'est peut-être trois autres et puis plus rien pendant trois ans. Ça dépend vraiment du type technologique de l'éclairage. Indépendamment de ça, la Ville peut parfois aussi rajouter des points lumineux, c'est un autre budget. Donc il faut juste demander un bilan par rapport à l'éclairage là-bas mais, concernant l'installation du distributeur de billets, il y a un éclairage qui est prévu aussi à cet endroit-là. Concernant la rue d'Haine, chaque année, la Ville a un budget mobilité. Le budget a été voté aujourd'hui, donc il y a un budget mobilité qui prévoit notamment des dispositifs ralentisseurs. Il faut savoir que c'est systématique ; à chaque fois qu'on refait une voirie, il n'y a pas une semaine qui se passe avant d'avoir des retours par rapport à la vitesse, c'est automatique. Souvent, ce sont les gens de la rue aussi. Monsieur Van Houter précise qu'il faut reconnaître que maintenant la rue d'Haine a la particularité d'être un raccourci pour beaucoup d'autres personnes aussi. Certaines mesures avaient été évoquées avant même les travaux, avec un système de chicanes pour le stationnement, notamment, puisque certains se garent là où ils ne peuvent pas aujourd'hui, mais les mêmes qui devraient se garer là où il faut ne veulent pas changer leurs habitudes. Et donc il y aura un équilibre à trouver pour pouvoir remettre les voitures à leur place, c'est-à-dire pas sur les trottoirs, et ça ferait aussi ralentir la vitesse. Ce n'est pas seulement faire des investissements, c'est parfois juste se garer là où il faut. Il y aura un équilibre entre les deux à trouver également. En tout cas, pour l'éclairage public, le service énergie sera dessus.

Monsieur Devin répond à Madame Romani, qui a parlé d'un plan de mobilisation à la rue d'Haine. Il se rappelle de la mobilisation du PTB, il y avait des affiches par rapport à la rue d'Haine. Et quand Monsieur Devin a été voir la réalisation du tronçon, Monsieur Lecoq était dans la rue. Voilà, cela a été dit et cela a été fait.

Monsieur Lecocq est d'accord et précise que cela a vraiment été une bataille parce que ça faisait 60 ans qu'il n'y avait plus de travaux et dans cette rue, ils voulaient vraiment des systèmes de ralentissement parce que c'était une rue assez compliquée, comme stipulé précédemment, c'est un raccourci.

Monsieur Labar intervient par rapport à la collecte des déchets sacs bleus à la rue de Fonteni à Péronnes-Village. Après l'intervention d'une personne, Monsieur Labar s'est rendu sur place et effectivement, ce jour-là, il y avait des sacs bleus. L'intervention a été sollicitée auprès d'Hygea. Le service des Travaux est passé avec la balayeuse, le service propreté également. Monsieur Labar précise, que dans la rue de Fonteni, il y a deux types de ramassage. Il y a les bleus, et c'est la société Dufour, et il y a Hygea, ce sont les sacs résiduels et les sacs verts. Et donc demain, justement, il y a de nouveaux ramassages. Monsieur Labar déclare qu'il passera de nouveau, demain après-midi, pour des sacs résiduels. Il verra s'il faut de nouvelles interventions en la matière auprès d'Hygea.

Monsieur Devin répond à Madame Philippe qui était intervenue au mois de février, l'année passée, juste avant le carnaval de Binche, au sujet de l'hôtel des Remparts. Il précise que de temps à autre, une riveraine revient avec ça. Elle est mise dans le programme d'Ensemble pour Binche, il voit qu'elle soutient le MR et pourtant c'est le Parti socialiste qui va la combler. Peut-être qu'un jour, cette dame dira qu'elle remercie le Parti socialiste d'avoir fait tout cela. Le Comité d'Acquisition a remis son prix. La négociation a été entamée mais elle est vraiment très compliquée. L'interlocuteur est très difficile en affaires nous sommes parvenus à un accord de principe mais pour cet accord il faut un budget. Ce budget est de 560 000 euros.

Monsieur Devin précise donc à qui veut bien entendre, à qui veut mobiliser, qui soutient, que le budget a été voté aujourd'hui. Peut-être, demain, sur Facebook, il verra « merci d'avoir voté ce budget ». La Ville veut acheter ce bâtiment. Maintenant que le budget est voté, Monsieur le directeur général pourra réaliser le travail qu'il reste à faire par rapport aux propriétaires. Une demande de subsides sera introduite pour procéder à l'éradication de ce chancre parce que la Région Wallonne a dans son budget, qui a été voté, des subsides pour

justement permettre d'abattre cela. Il y aura peut-être un subside du gouvernement ; Monsieur Devin fait remarquer que 560 000 euros, c'est déjà une belle somme. Après, il faut une somme pour abattre. Pour après, alors, un autre projet à cet endroit qui est quand même un endroit très intéressant à Binche pour réaliser un projet immobilier avec un beau parking ; c'est une réflexion que l'on peut avoir et répondre comme cela à une demande de parkings demandés à corps et à cris par les riverains. Il y a 2-3 projets qui sont en cours. Monsieur Devin clôture la séance en annonçant que le prochain Conseil communal aura lieu le mardi 1er avril.

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

TRAITEMENTS

32. Mandataire - Pension de retraite - Décision

Le Conseil communal est invité à octroyer une pension de retraite à Madame KLENNER Marie Claude, avec effet au 1^{er} février 2025, pour ses fonctions d'Échevine.

Pour: 28

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON

Abstentions: 2

Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

33. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de Français langue étrangère à titre temporaire dans un emploi vacant -

Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°46, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame PIOTTE Céline, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG Français langue étrangère (FLE) DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

34. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un instituteur primaire à titre définitif, à partir du 13 décembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 27 janvier 2025, point n°25, par laquelle il décide de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Monsieur Quentin BIENFAIT, instituteur primaire à titre définitif, à partir du 13 décembre 2024.

Prise d'acte

35. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 et 2025-2026 - Institutrice primaire à titre définitif - 3ème Demande de détachement - Congé pour mission auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration Générale de l'Enseignement - Direction de gestion du Hainaut à Mons - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 27 janvier 2025, point n°18, par laquelle il décide de statuer sur la troisième demande de Madame Annie LORETTE, qui sollicite un détachement dans le cadre d'un congé pour mission (article 14), auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration Générale de l'Enseignement - Direction de Gestion du Hainaut à Mons, du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 inclus.

Accord à l'unanimité

36. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation en qualité de maître de religion catholique et d'instituteur primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants, à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 27 janvier 2025, point n°17, par laquelle il décide de désigner et d'affecter Monsieur Chris DELIEGE, titulaire d'un diplôme d'instituteur primaire délivré par la HELHA de Braine-le-Comte en l'année académique 2021-2022 et titulaire du certificat constitutif du titre pour enseigner la religion catholique dans l'enseignement primaire délivré par la HELHA de Braine-le-Comte le 22 juin 2022, à titre temporaire dans des emplois non vacants.

Accord à l'unanimité

**37. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 -
Demande de congé sans solde pour raisons personnelles du 27 janvier au
31 janvier 2025 d'un instituteur primaire en immersion en anglais à charge
de la Ville de Binche - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 janvier 2025, point 8, par laquelle il décide d'accorder un congé sans solde pour raisons personnelles du 27 janvier au 31 janvier 2025 inclus à Monsieur Ivan GRADETSKY, instituteur primaire en immersion en anglais à charge de la Ville de Binche, désigné à raison de 12 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

**38. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 -
Désignation et affectation d'une institutrice primaire en immersion en
anglais à raison de 22 périodes dans un emploi vacant à partir du 26 août
2024 et fin de fonction de commun accord au 13 janvier 2025 - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 janvier 2025, point 17, par laquelle il a décidé de désigner et affecter Madame Sylviane GHISLAIN, en qualité d'institutrice primaire en immersion en anglais à raison de 22 périodes par semaine dans un emploi vacant à partir du 26 août 2024, et d'accepter sa fin de fonction de commun accord en date du 13 janvier 2025.

Accord à l'unanimité

**39. Enseignement primaire- Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un
professeur d'éducation physique à charge de la Ville de Binche à raison de
6 périodes par semaine, du 17 décembre 2024 au 4 juillet 2025 -
Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 décembre 2024, point 13, par laquelle il a décidé de désigner Monsieur Colin STRIMELLE, en qualité de professeur d'éducation à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 6 périodes par semaine, du 17 décembre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

**40. Enseignement primaire- Année scolaire 2024-2025 - Ratification de
l'augmentation d'attribution d'un professeur d'éducation physique à
charge de la Ville de Binche à raison de 2 périodes supplémentaires par
semaine, à partir du 25 novembre 2024**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 25 novembre 2024, point n°16, par laquelle il a décidé d'augmenter les attributions de Madame Kristy PERISSINOTTO, en qualité de professeur d'éducation à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 2 périodes supplémentaires par semaine, à partir du 25 novembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

41. Enseignement primaire- Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine, du 17 octobre 2024 au 4 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°21, par laquelle il a ratifié la désignation de Monsieur Louis MARTINAGE, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 17 octobre 2024 au 4 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

42. Enseignement primaire- Année scolaire 2024-2025 - Contrat de remplacement - Ratification de la désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire, à raison de 4 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche, à partir du 19 novembre 2024 et ce jusqu'au retour de la titulaire

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 novembre 2024, point n°11, par laquelle il a décidé de désigner Madame Léa THIELS, en qualité de maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire, en fonction principale, en remplacement de Madame Alice DE WOOD DE TRIXHE, en congé de maladie liée à la grossesse, à raison de 4 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, à partir du 19 novembre 2024 et ce jusqu'au retour de la titulaire, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

43. Enseignement primaire- Année scolaire 2024-2025 - Contrat de remplacement - Ratification de la Désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire, à raison de 6 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche, à partir du 19 novembre 2024 et ce jusqu'au retour de la titulaire

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 novembre 2024, point n°10, par laquelle il a décidé de désigner Madame Sylvie URBAIN, née à Binche, le 12 septembre 1965, domiciliée rue du Plat Fossé, 94 à 7134 Leval-Trahegnies, titulaire du certificat de qualification de 6ème année de l'enseignement technique de qualification section secrétariat langues, lui délivré par l'Institut Provincial des Arts et Métiers de La Louvière, le 30 juin 1983, du diplôme de l'Enseignement Supérieur Economique de plein exercice et de type court, section gestion de collectivité, lui délivré par l'Ecole Technique du Hainaut de Saint-Ghislain, le 28 juin 1985, du diplôme de gradué en droit, lui délivré par la HEPH Condocet - Charleroi, le 29 juin 1987, et du Certificat d'Aptitude Pédagogique, lui délivré par l'Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française de Morlanwelz, le 30 juin 2014, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à raison de 6 périodes par semaine, en remplacement de Madame Alice DE WOOD DE TRIXHE, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à partir du 19 novembre 2024 et ce

jusqu'à la reprise des fonctions de la titulaire, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

44. Enseignement primaire - Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine, du 27 novembre 2024 au 4 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°23, par laquelle il a décidé de désigner Mademoiselle Claudine PARIS, née à Longueuil (Canada), le 25 mai 1994, domiciliée rue Albert Dascotte 7 à 7134 Epinois, titulaire d'un bachelier en histoire de l'art et archéologie classique délivré par l'University of New Brunswick in Fredericton (Canada) le 18 mai 2017, d'une équivalence reconnue par la Communauté française le 5 décembre 2018, d'un CAP délivré par l'IRAM de Mons le 24 septembre 2022 et du Cambridge Assessment English niveau C2 délivré le 17 janvier 2020, en qualité d'institutrice primaire en immersion en anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 27 novembre 2024 au 4 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche, du 15 octobre 2024 au 4 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°22, par laquelle il a décidé de ratifier la prolongation de la désignation de Madame ROGER Noémie, née le 26 juin 2001 à La Louvière, domiciliée Rue Grande, 48 à 7120 Estinnes, titulaire du diplôme de bachelier institutrice primaire délivré par la Haute École en Hainaut de Mons, en juin 2022, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, en fonction principale, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025, à raison de 12 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement primaire - Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la prolongation de la désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°20, par laquelle il a décidé de ratifier la prolongation de la désignation de Monsieur Hugo CONSOLINI, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

47. Enseignement primaire - Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la prolongation de la désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025, et diminution de ses attributions à raison de 4 périodes par semaine au lieu de 8 périodes par semaine

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°19, par laquelle il a décidé de ratifier la prolongation de la désignation de Mademoiselle Adelaïde MAESFRANCKX, en qualité de maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025, et à prendre acte de la diminution de ses attributions à raison de 4 périodes par semaine au lieu de 8 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

48. Enseignement primaire - Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche, à dater du 16 octobre 2024 jusqu'au 4 juillet 2025, et diminution de ses attributions de 11 périodes à 8 périodes par semaine

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°18, par laquelle il a décidé de ratifier la prolongation de la désignation de Mademoiselle Céline ZUPANCIC, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 8 périodes par semaine au lieu de 11 périodes par semaine, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

49. Enseignement primaire- Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la désignation de Madame Kristy PERISSINOTTO, en qualité de professeur d'éducation physique à charge de la Ville de Binche à raison de 4 périodes par semaine, du 4 novembre 2024 au 4 juillet 2025

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 4 novembre 2024, point n°17, par laquelle il a décidé de désigner Madame Kristy PERISSINOTTO, en qualité de professeur d'éducation à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 4 périodes par semaine, du 4 novembre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

50. Enseignement maternel - Année scolaire 2024-2025 - Ratification de la Prolongation de la désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine, du 16 octobre 2024 au

4 juillet 2025 - RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 octobre 2024, point n°15, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Mademoiselle Nell ZISKOS, en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 16 octobre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement Fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'un instituteur primaire en immersion anglais à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, à dater du 3 février 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 3 février 2025, point n°85, par laquelle il décide d'accepter de mettre fin au contrat de travail d'un commun accord de Monsieur Ivan GRADETSKY, né à Odessa (Ukraine), le 19 janvier 1999, domicilié Chaussée d'Estinnes, 30 à 7131 Waudrez, en qualité d'instituteur primaire en immersion anglais à raison de 12 périodes par semaine, à dater du 3 février 2025.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

52. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation et Académie des Beaux-Arts et Arts Décoratifs de la Ville de Binche - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une surveillante éducatrice à titre définitif et à titre temporaire - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à dater du 23 septembre 2024, de Madame Nancy GRUMELLI, surveillante-éducatrice à titre définitif et à titre temporaire.

Accord à l'unanimité

53. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024-202 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant, à dater du 2 septembre 2024, à raison de 27 périodes par semaine

Le Conseil communal est invité à désigner Madame Gabrielle VIDAEL, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant, à dater du 2 septembre 2024, à raison de 27 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, en remplacement de Madame Nancy GRUMELLI, en congé de maladie.

Accord à l'unanimité

54. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 1 période par semaine, et à titre définitif, à raison de 4 périodes par semaine, et de musique de chambre instrumentale, à titre définitif, à raison de 4 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Monsieur François ANDRÉ, en qualité de professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 1 période par semaine, et à titre définitif, à raison de 4 périodes par semaine, et de musique de chambre instrumentale, à titre définitif, à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

55. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine, dans un emploi non vacant à raison de 10 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Monsieur Antoine GOUDESEUNE, en qualité de professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine, dans un emploi non vacant à raison de 10 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

56. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 3 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 7 périodes par semaine et d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Céline HANNEUSE, en qualité de professeur de diction/déclamation, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 3 périodes par semaine, et à titre définitif, à raison de 7 périodes par semaine, et d'art dramatique, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif, à raison de 12 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

57. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 15 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Catherine PARADIS, en qualité de professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 15 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

58. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de diction à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 7 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Maud PELGRIMS, en qualité de professeur de diction, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 7 périodes par semaine, et d'art dramatique, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

59. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine et d'accompagnement piano à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 1 période par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine et d'accompagnement piano à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 1 période par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

60. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de chant POP à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 10 périodes par semaine et de chant d'ensemble à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Laura QUENON, en qualité de professeur de chant POP à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 10 périodes par semaine, et de chant d'ensemble à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

61. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine et à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Monsieur Étienne WALHAIN, en qualité de professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 5 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

62. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 15 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Laurence WALLAERT, en qualité de professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 15 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

63. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et affectation d'un professeur de chant à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Lucia PELLEGRINO, en qualité de professeur de chant à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 5 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

64. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024-2025 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant, à dater du 20 septembre 2024, à raison de 9 périodes par semaine

Le Conseil communal est invité à désigner Madame Ghita KOTBI, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant, à dater du 20 septembre 2024, à raison de 9 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, en remplacement de Madame Nancy GRUMELLI, en congé de maladie.

Accord à l'unanimité

65. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un professeur d'art dramatique/éloquence à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes par semaine à partir du 13 septembre 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Maud PELGRIMS, en qualité de professeur d'art dramatique/éloquence à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 6 périodes par semaine, à partir du 13 septembre 2024, en remplacement de Madame Céline HANNEUSE, en congé de maladie.

Accord à l'unanimité

66. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et fixation des prestations des professeurs pour l'année scolaire 2024/2025

Le Conseil communal est invité à désigner les professeurs à titre temporaire et à fixer les prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitif à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à dater du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

67. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Grilles-horaires du personnel chargé de cours à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à approuver les grilles-horaires présentées et les tableaux des cours organisés à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

68. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Horaire du personnel non chargé de cours à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à approuver l'horaire du personnel non chargé de cours de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

69. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 4 périodes par semaine à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°22, relative à la désignation de Madame Ariana CUEVAS, en qualité de professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

70. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant et à raison de 6 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°24, relative à la désignation de Madame Aurane DE WACHTER, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 6 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

71. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans des emplois non vacants et à raison de 8 périodes par semaine et de 3 périodes par semaine à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°23, relative à la désignation de Monsieur Alexandre DUFRASNE, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à raison de 8 périodes par semaine et de 3 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

72. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de préparatoire pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 7 périodes par semaine à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°18, relative à la désignation de Madame Emelyne DUVAL, en qualité de professeur de préparatoire pluridisciplinaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 7 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

73. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 13 périodes par semaine et dans un emploi non vacant et à raison de 2 périodes par semaine et de préparatoire pluridisciplinaire à titre définitif et à raison de 4 périodes par semaine à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°20, relative à la désignation de Madame Christine FONTEYN, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 13 périodes par semaine et dans un emploi non vacant, à raison de 2 périodes par semaine et en qualité de professeur de préparatoire pluridisciplinaire à titre temporaire, à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

74. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur d'Histoire de l'Art à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 3 périodes par semaine et ce à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°19, relative à la désignation de Madame Hélène JACQUES, en qualité de professeur d'Histoire de l'Art à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 3 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

75. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 8 périodes par semaine et de dessin à titre définitif et à raison de 12 périodes par semaine et ce à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point n°21, relative à la désignation de Monsieur Pascal LEBRUN, en qualité de professeur de peinture à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 8 périodes par semaine et de dessin à titre définitif, à raison de 12 périodes par semaine, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

76. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Congé pour exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement d'un professeur de clarinette à titre définitif du 3 au 21 décembre 2024 et du 22 décembre 2024 au 31 mars 2025

Le Conseil communal est invité à accorder à Madame Emilie MAGGIO, professeur de clarinette à titre définitif, un congé pour exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement, à raison de 5 périodes par semaine, du 3 au 21 décembre 2024 et du 22 décembre 2024 au 31 mars 2025.

Accord à l'unanimité

77. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de clarinette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine à partir du 12 décembre 2024

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Luz JARAMILLO MARIN, en qualité de professeur de clarinette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine à partir du 12 décembre 2024, en remplacement de Madame Emilie MAGGIO.

Accord à l'unanimité

78. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation et fixation des prestations des professeurs pour l'année scolaire 2024/2025

Le Conseil communal est invité à désigner les professeurs à titre temporaire et à fixer les prestations subventionnées des membres du personnel nommés à titre définitif à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à dater du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

79. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Grilles-horaires du personnel chargé des cours à partir du 26 août 2024

Le Conseil communal est invité à approuver la grille-horaire présentée du personnel chargé de cours et le tableau des cours organisés à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

80. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de préparatoire pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 7 périodes par semaine et ce à partir du 25 janvier 2025

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Ariana CUEVAS, en qualité de professeur de préparatoire pluridisciplinaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 7 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 25 janvier 2025, en remplacement de Madame Emelyne DUVAL, en congé de maladie.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**81. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur
d'histoire et de sciences sociales à titre temporaire prioritaire dans un
emploi vacant - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°47, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame REYNAERT Clara, titulaire de titres requis, en qualité de professeur de CG histoire DS et CG sciences sociales DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**82. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
mathématiques à titre temporaire - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°45, par laquelle il décide de désigner et affecter Monsieur PILO Thomas, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG mathématiques DS, dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**83. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
Français langue étrangère à titre temporaire dans un emploi vacant -
Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°44, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame PANAUX Audrey, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG Français langue étrangère (FLE) DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**84. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur
d'anglais à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°42, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame ROGGE Cléa, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG anglais DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**85. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
formation générale de base à titre temporaire dans un emploi vacant -
Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du collège communal du 18 juillet 2024, point n°21, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame NOTARNICOLA Tina, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG formation générale de base DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**86. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
comptabilité et de cours commerciaux à titre temporaire prioritaire dans
un emploi vacant - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°50, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Monsieur ORIGINARIO Giuliano-Pasquale, titulaire de titres requis, dans des emplois vacants, en qualité de professeur CT comptabilité DS, CT cours commerciaux DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**87. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
géographie à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°49, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Monsieur OSONGO Trésor, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG géographie DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**88. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
dentelle à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°48, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame SCIETTECATTE Marieve, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de PP dentelle DI à titre temporaire dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

**89. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre -
Année scolaire 2023-2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de
sciences humaines à titre temporaire prioritaire à raison de 80 périodes
par année de cours généraux au niveau secondaire inférieur du 13
septembre 2023 au 10 avril 2024**

Le Conseil communal est invité à statuer sur la désignation de Monsieur Nils VANDENBUSSCHE, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de cours généraux sciences humaine au niveau inférieur, dans des emplois vacants, à raison de 80 périodes par année, du 13 septembre 2023 au 10 avril 2024.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire,

Guillaume SOMERS

Le Président,

Laurent DEVIN